



HAL
open science

Les plants des vignes du château de Chenonceau : Orleans, Beaulne, Anjou, Herbois (1547-1557)

Henri Galinié

► **To cite this version:**

Henri Galinié. Les plants des vignes du château de Chenonceau : Orleans, Beaulne, Anjou, Herbois (1547-1557). 2016. halshs-01292150

HAL Id: halshs-01292150

<https://shs.hal.science/halshs-01292150v1>

Preprint submitted on 22 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les plants des vignes du château de Chenonceau : *Orleans, Beaulne, Anjou, Herbois*

(1547 - 1557)

Henri Galinié - *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire*, 3

Mots-clefs Key words Résumé Abstract
Version abrégée

1. Introduction

Les limites imposées par le document

2. Les vignes

2.1 L'âge des vignes

2.2 Les trois clos, les treilles du jardin du pavillon et la closerie de La Tousche

2.2a – les trois clos ; 2.2b, les treilles du jardin du Pavillon ;

2.2c, la Closerie de la Tousche ; 2.2d, la superficie des vignes

2.3 – La conduite de la vigne

2.4 - Les rendements des vignes des clos (1547-1557)

2.5 – Les sols des trois clos

3. Les plants

3.1 – Les treilles et les vignes de La Tousche

3.2 – Les quatre plants des trois clos

3.2a l'*Orleans* du Clos des Oudes ; 3.2b L'*Anjou* du clos du plant d'*Anjou* ; 3.2c le *Beaulne* et l'*Herbois* du clos de La Roche.

3.3 – L'identité des plants

3.3a Pinot N ; 3.3b Orbois B ; 3.3c Chenin B

3.4 – Les dénominations des plants et des raisins au 16^e siècle

3.4a François Rabelais ; 3.4b les plants d'*Orleans* et de *Beaulne* ; le plant d'*Herbois* ; 3.4d le plant d'*Anjou*

3.5 – L'assise spatiale des trois plants

3.6 - Qualité des raisins et provenance des quatre plants utilisés

4. Les vins

4.1 – Les treilles, les fermages des Houdes et les vignes de La Tousche

4.1a, les treilles ; 4.1b les Houdes ; 4.1c La Tousche

4.2 – Les quatre vins produits

4.3 – La dénomination des vins

4.4 – La destination des vins

Remarques finales

Sources et références bibliographiques

ANNEXES

Annexe 1 – vocabulaire et associations ; extraits des comptes (1547-57)

Annexe 2 – Extraits de textes mentionnant les plants concernés (1203-1611)

Annexe 3 – Récit des vendanges d'après le compte de 1547

Annexe 4 - Superficies et rendements des vignes des clos

Annexe 5 – Terminologie de la classification

A la suite des annexes se trouvent 2 compléments à RhcL2 *Les graphies Pinot et Pineau (1375-1901)*.

Mots-clefs : cépages, Pinot Noir, Chenin, Orbois, Chenonceau, clos de vigne

Key words : vine varieties, grape varieties, Pinot Noir, Chenin B, Orbois B, Chenonceau, enclosed vineyard

Résumé

Les comptes du Château de Chenonceau de 1547 à 1557 mentionnent 10 ha de vignes, dans trois clos, dont les plants sont dénommés *Orleans*, *Beaulne*, *Plant d'Anjou* et *Herbois*. L'Orléans et le Beaune, des pinots, donnaient le vin claret. Le Plant d'Anjou, un Chenin et l'Herbois, Orbois, des vins blancs. Ces vins étaient consommés sur place ou envoyés à la résidence principale de Diane de Poitiers à Anet (Eure-et-Loir).

Abstract

Evidence from the accountings of the Château de Chenonceau in the Cher Valley, not far from Tours, indicates the cultivation of four grape varieties in the decade 1547-1557. Around 25 acres (10 ha) were devoted to grape vines called *Orleans*, *Beaulne* for claret wines and to *Plant d'Anjou* and *Herbois* for white wines. The three vineyards were enclosed.

Orléans and Beaulne are varieties of Pinot, Plant d'Anjou is Chenin and Herbois is Orbois. Diane de Poitiers, Dame de Chenonceau, offered "her" wines to her guest either in Chenonceau (Indre-et-Loire) or in her main residence in Château d'Anet (Eure-et-Loir).

Les plants des vignes du château de Chenonceau : *Orleans, Beaulne, Anjou, Herbois*

(1547 - 1557)

Version abrégée - Henri Galinié

Les comptes de la châtellenie de 1547 à 1557 donnent de précieux renseignements sur les plants et les vins qui en sont issus. Trois clos de vignes, le clos des Ousdes, le clos de la Roche et le clos du Plant d'Anjou couvrent au total 9 ou 10ha.

Les plants sont désignés de façon répétitive et cohérente. Sont identifiés : au clos des Houdes, l'Orléans une fois dénommé Auvernat ; au clos de La Roche, le Beaulne et l'Orbois à parts égales semble-t-il ; au clos du Plant d'Anjou désigné par le nom des plants, des Chenin ou Pineau de Loire dont le nom n'est pas employé. Les Orléans et Beaulne, qui donnent des vins claires, sont des Pinot ; les blancs sont issus du Plant d'Anjou et de l'Herbois, ou Orbois, ou Arbois, ce dernier fautivement entendu comme jurassien, alors qu'il s'agit certainement de variations sur le thème de la couleur de l'herbe. Le synonyme Verdet, plus tardif, conforte cette proposition.

Les quatre noms des plants correspondent à des dénominations particulières. Auvernat est le nom des Pinot à Orléans, et Orleans le nom des mêmes en Touraine. Beaulne est difficile à identifier plus précisément que par le rattachement à Pinot ; il s'agit peut-être de l'introduction à la fin du Moyen Age de nouvelles sélections importées directement de Bourgogne. Plant d'Anjou est certainement le plant de qualité autochtone du Val de Loire. Herbois est un plant connu plus tard en Touraine, Blésois et Sologne sous le nom de Menu Pineau, notamment lorsque complanté avec le Chenin, dit Pineau (de Loire) ou parfois Gros Pineau.

Deux plants sont donc désignés par leur provenance qui concorde avec le lieu de leur obtention à une date indéfinie : Anjou, Beaulne (pour Côte d'Or) ;

Un par un lieu de transit depuis la Bourgogne : Orléans ;

Un, l'Orbois local, par une particularité physique, la couleur verte de son pédoncule à maturité.

Les soins apportés la vigne engendrent un doublement de la production dans la décennie documentée. En 1557, l'achat de vignes dont les comptes ne précisent pas l'identité des plants double la superficie des vignes.

De 1547 à 1557, les clos des Orléans, Beaulne, Anjou et Orbois sont traités avec le même soin, les vendanges, les vinifications et les élevages conduits séparément. La quasi-totalité des vins sont destinés aux hôtes de Diane de Poitiers sur place ou expédiés à sa résidence principale, le château d'Anet (Eure-et-Loir).

1 Introduction

Pendant la décennie où Diane de Poitiers bénéficia de la possession du château de Chenonceau, de 1547 à 1557, les comptes du receveur du domaine, André Béreau, livrent un témoignage d'une grande précision sur ce qu'il dénomme *la vigne, les plants et les vins*.

Des vignes au vin, tout est, sinon conté, du moins compté par le menu. L'intérêt du document tient aux justifications données par le receveur, dont la fonction s'apparente à celle d'un régisseur, à propos de la conduite de la vigne, de la vinification, de la tenue des stocks et des recettes et dépenses (Clouas 1979 : 229) (cf. annexe 1).

Trois exercices sont très détaillés : 1547, 1548 et 1557, l'entre-deux étant résumé, pour ce qui est des vignes, car l'accent est alors mis sur l'aménagement du nouveau jardin. Les informations des trois années minutieusement rapportées se confortent les unes les autres par leur répétition car un plan identique est suivi, lequel comprend les recettes et les dépenses, selon le calendrier des travaux dans la vigne et dans le chai

Les Comptes des recettes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, dame de Chenonceau et autres lieux, ont été publiés en 1864 par Casimir Chevalier.

Le dépouillement des comptes dans l'édition de 1864 a permis de recenser 302 items qui touchent directement à la vigne, aux plants, au chai, à la tonnellerie, à la vinification, au vin, au vieillissement, à la vente, à l'expédition, à la consommation.

Ne sont utilisés ici que ceux des 302 items qui se rapportent aux plants et aux raisins, depuis les clos que peuplent les quatre plants identifiés jusqu'aux vins qui en sont issus (annexe 3). Le document donne prise à une étude socio-économique plus vaste de la vigne et du vin qui n'est pas le sujet ici.

Les limites imposées par le document

André Béreau rend donc compte de sa gestion : les recettes et les dépenses liées (entre autres) aux vignes, en isolant chaque clos. Il limite son propos aux coûts engendrés par la conduite des vignes des trois clos, à la quantité de vins qui est tirée de chaque entité après diverses opérations, à la surveillance des fûts, à l'expédition des vins de « Madame » à Anet, à la consommation locale, aux produits de la vente des surplus.

Ceci explique le caractère répétitif des toponymes, du vocabulaire et des descriptions. D'une année sur l'autre les articles doivent être sinon identiques, au moins comparables. Les comptes n'invitent pas à l'improvisation et à la fantaisie.

Ainsi l'apport de ce document comptable qui entre dans le groupe des « documents de la pratique » est limité pour ce qui est de son vocabulaire et de ses centres d'intérêt.

En effet, les mots et les noms utilisés sont destinés à transcrire les préoccupations principales d'André Béreau dans le strict exercice de sa charge de régisseur et de comptable : il doit prendre soin des plants qui forment les vignes puis des vins qui en proviennent en

distinguant avec précision la relation qui unit plants, vignes ou clos et vins. Recettes et dépenses afférentes sont détaillées.

Il apparaît aussi que le régisseur prend soin de montrer qu'il a exécuté avec précision les instructions reçues.

L'intérêt majeur du document réside dans la saisie sur le vif des mots de la vigne et du vin d'un homme de terrain, qui n'est ni un propriétaire ni un savant, pas plus un vigneron au milieu du 16^e siècle.

Il sera utile de rapprocher ce vocabulaire de ceux de deux contemporains dans deux autres registres : François Rabelais et Jean Liébault. Les annexes 1 et 2 facilitent ces rapprochements.

2 Les vignes

2.1 - L'âge des vignes

En 1547, elles sont en production puisque le premier compte fait apparaître des recettes provenant de ventes de vin. On ne peut être plus précis sur l'âge des diverses vignes.

La comparaison des rendements annuels montre plus qu'un doublement de la récolte entre 1547 et 1557.

L'arrivée à maturité de jeunes plants, en dix ans, mais aussi un entretien et des soins plus attentifs portés à des vignes plus anciennes peuvent expliquer la croissance du rendement (annexe 4).

2.2 - Les trois clos, les treilles du jardin du pavillon et la closerie de La Tousche

2.2a - Trois clos sont mentionnés de 1547 à 1557. Deux sont dénommés par un toponyme : le clos des Houdes (*Oudes, Ousdes*) et le clos de la Roche ; le troisième, qui ne porte pas de toponyme, est toujours désigné par le plant qui s'y trouve : clos (des vignes) du plant d'Anjou. Les deux premiers sont aussi parfois dénommés par leurs plants : clos des vignes (du plant) d'Orléans pour les Houdes, clos des vignes (des plants) de Beaune et d'Herbois pour celui de La Roche.

- Le clos des Houdes se trouvait sur la rive gauche du Cher, dans la paroisse de Francueil, sur le plateau. Il est encore visible sur le cadastre ancien, proche de l'actuelle coopérative viticole. Il était enclos de murs au début du 19^e siècle. Les Houdes sont un lieu-dit où se trouvaient d'autres vignes, dont certaines, propriété du château, en fermage (#1-3).
- Le clos de La Roche est localisé au-dessus du bourg de Chenonceaux, sur la rive droite du Cher.
- Le clos du plant d'Anjou lui est contigu. Un chemin les sépareit (#18).

2.2b - *Les treilles du jardin du pavillon* (#36/110) peuvent être localisées devant le nouveau château des Bohier, sur la rive droite de la rivière. Le *pavillon* faisait certainement référence à ce qui est aujourd'hui appelé Tour des Marques, ultime vestige du château de leurs prédécesseurs que Thomas Bohier et son épouse Katherine Briçonnet firent raser. Ces treilles sont évoquées à de nombreuses reprises en 1547 et 1548, pour les vendanges et l'entretien de leurs pièces de charpente. Elles disparaissent des comptes en 1549 à l'occasion du début des travaux d'aménagement du nouveau jardin, à l'initiative de Diane de Poitiers.

Pourtant, la dernière mention qui en est faite dans les comptes est relative à leur renouvellement (#144). En 1550, pour la venue du roi,

lorsque l'on apprête les lieux : *il convient oster les boys des vieilles offices et les boys des treilles*. Ceci porte à croire que les travaux prévus en 1549 ne furent pas menés à terme et que le berceau des treilles ne fut pas réparé. Les treilles furent supprimés à l'occasion de la venue du roi.

2.2c - En 1557 les comptes font apparaître de nouvelles vignes dénommées soit vignes de La Tousche (#262), soit plutôt vignes de la closerie de La Tousche (#254/301). La closerie, ferme ou métairie, comprend des bâtiments munis d'un pressoir, de cuves et d'un chai qui donnent son nom de closerie à l'ensemble situé, semble-t-il, à quelque 1500 m du château, à Chisseaux en amont du Cher, rive droite. Les vignes sont composées de 14 pièces éparpillées, certaines au moins à une lieue du château, sur la même rive et plus en amont, dans la paroisse de Chissay. La vendange est vinifiée sur place.

2.2d - La superficie des vignes Toutes les vignes mentionnées, plantées de raisins dénommés par un nom de plant ou dits communs, sont encloses, au moins de haies, comme le laisse entendre, à de nombreuses reprises, le terme *cloz*. L'absence de frais d'entretien de maçonneries dans les comptes rend improbable la présence de murs. En revanche, un fossé est mentionné aux Houdes (#24).

La superficie des vignes de chacun des trois clos de 1547 est indiquée à plusieurs reprises ; les surfaces sont constantes d'une année à l'autre, à une exception :

- Le clos des Houdes : 3 arpents ou environs (#20/76/...);
- Le clos du plant d'Anjou : 3 arpents ou environs (#16/74/...), en deux grands parquets (#16/...);
- Le clos de La Roche : 3 arpents ou environs en 1547 (#12), puis 4 arpents ou environs (#71/236). Ce clos de la Roche est planté de deux plants, le Beaune et l'Herbois, dans des proportions inconnues. Les rendements, qui ne soulignent pas de disparités flagrantes d'année en année, laissent entendre un partage à peu près équilibré de l'espace (annexe 4).

Il est possible que le clos ait été subdivisé en deux : une zone réservée à chacun des deux plants car tout indique que les vignes étaient plantées en foule*.

**Pour ce qui est de la plantation des vignes des clos en foule, la mention de trente neuf journées d'hommes qui ont porté la vendange, mise hors la vigne, icelle chargée en la charrecte (#33) laisse entrevoir cette pratique de même que les frais engendrés par le provignage.*

« Porter la vendange hors la vigne » semble en effet signifier que les charrettes ne pouvaient pénétrer dans la vigne plantée en foule. Le provignage, qui était pratiqué dans les vignes du château, tend en effet à favoriser et la foule et l'enchevêtrement.

Ici, le risque de confusion était presque nul puisque les baies étaient les unes blanches, les autres noires ; il n'est donc pas exclu que les ceps aient été plantés pêle-mêle et en foule.

Le total des vignes semble avoir couvert 10 arpents à partir de 1548. Cependant, en 1554, la superficie des clos est estimée à neuf arpents (#203)*.

**Pour le calcul des rendements des trois clos, la superficie constante de 9 arpents au total a été retenue, soit à peu près 6 ha (valeur de conversion : 3 arpents = 2 ha). La contenance du traversier ou poinçon a été estimée et arrondie à 230 l.*

En 1557, les nouvelles vignes acquises en production, avec leurs 9 arpents en 14 pièces à La Tousche et environs (#245), doublent la superficie des vignes du château.

L'espace couvert par les treilles du jardin du Pavillon n'est pas précisé.

Des amandiers, sans plus de détail, sont mentionnés dans les vignes, sans que l'on sache s'ils se trouvaient parmi les ceps ou en lisière des clos (#46/120).

2.3 – La conduite de la vigne

Dans la perspective d'évaluation de la qualité des vins produits, il convient d'évoquer la conduite de la vigne qui ne se distingue pas par une recherche systématique de la qualité.

Les apports réguliers de tombereaux de terreau (#16-21 ; 41-44 ...) traduisent des préoccupations orientées vers la quantité. Le doublement de la production des trois clos entre 1547 et 1557 l'atteste (annexe 4). Le régisseur n'apparaît pas au fait des préoccupations de son temps en matière de qualité. Il en va certainement de même des vigneron ou laboureurs auxquels il fait appel dans les environs pour les façons. Nombre d'entre eux entretiennent par ailleurs les « plants communs » en fermage.

Néanmoins, des sommes importantes sont dépensées pour un entretien suivi des vignes dans la perspective d'augmentation de la production. Diane de Poitiers aimait en effet à offrir à ses hôtes ses propres productions (Cloulas 1997). L'achat des nouvelles vignes de La Tousche qui doublent la surface du vignoble en 1557 s'explique vraisemblablement ainsi. L'ignorance de l'identité des plants présents à La Tousche tranche avec ce qui a été souligné jusque-là dans les désignations. La recherche de la quantité semble avoir occasionné l'achat : on aurait saisi une occasion d'augmenter la production du domaine aux fins de consommation et non de vente. Les pratiques de Chenonceau se situent donc loin des principes qu'évoque Jean Liébault.

Le régisseur prend soin de montrer qu'il s'acquitte de sa charge avec rigueur, certainement dans l'exécution méticuleuse d'instructions précises.

2.4 - Les rendements des vignes des clos (1547-1557)

Les vignes des trois clos produisent 25,5 traversiers en 1547 et 59 en 1557, soit largement plus d'un doublement de la production en dix ans (annexe 4).

Les chiffres sont disponibles pour cinq années : 1547, 1548, 1552, 1553, 1557. La croissance n'est pas régulière, ce qui semble refléter l'effet du millésime, donc des variations météorologiques. Néanmoins c'est entre 1553 et 1557 que l'essentiel du gain se produit, peut-être à la suite des soins apportés depuis 1547, à un moment où, par ailleurs, la conception et la réalisation des jardins concentraient l'attention de « Madame ».

La superficie de chaque clos est de l'ordre de 3 arpents, soit à peu près 2 hectares. En 1547 et 1548 le rendement total des 6 ha des clos est estimé à 59hl, soit une moyenne de 10hl/ha par clos qu'il faut moduler.

Du moins vers le plus productif :

- l'Orléans des Houdes donne 7 et 4,6 hl/ha
- L'Anjou voisin de La Roche 8,5 et 10,5 hl/ha
- le Beaune de La Roche 12 et 14,5 hl/ha
- L'Herbois de La Roche 16 et 14 hl/ha en admettant que le Clos de La Roche était partagé à surfaces égales entre le Beaune et l'Herbois qui couvriraient 1,5 ha chacun avec un rendement équivalent.

L'Orléans des Houdes est peu productif et il baisse, contrairement au Beaune.

Si l'on accepte l'hypothèse d'une introduction plus ancienne des plants d'Orléans comparés à ceux de Beaune, l'usure liée au provignage, à soins comparables, peut contribuer à expliquer la différence de comportement entre les deux plants.

Le Clos de la Roche est beaucoup plus productif puisque chaque plant y couvrirait une superficie inférieure de moitié à celle des Orléans et des Anjou.

2.5 Les sols des trois clos

La localisation des Houdes sur le plateau indique la présence de sols riches et plus ou moins profonds (bournais ou aubuis) alors que le toponyme La Roche laisse présager des sols calcaires et maigres (tufs ou perruches). Les premiers sont plutôt favorables aux rendements, les seconds à la qualité. Or rien ne peut être conclu du rapprochement de ces indices car les productions relevées vont dans le sens inverse.

3 Les plants

Le nom des plants des treilles du jardin du Pavillon et de la closserie de La Tousche ne sont pas connus, semble-t-il, du régisseur.

En revanche, les plants des trois clos de 1547 sont régulièrement nommés de façon cohérente et univoque jusqu'en 1557.

3.1 Les treilles et les vignes de La Tousche

Les treilles paraissent être constituées de raisins noirs d'après les vins et le verjux qui en est produit (cf. vins).

Les 14 pièces de La Tousche sont plantées en raisin noir car le vin produit est un claret (#233). Ces vignes éparses sont en production lors de l'acquisition. Leurs *raizins* pouvaient appartenir à plusieurs plants qu'André Béreau n'identifie pas dans le dernier compte.

3.2 Les quatre plants des trois clos

De 1547 à 1557, les plants utilisés sont inchangés et mentionnés à de très nombreuses reprises, avec constance et rigueur.

Ils sont dénommés : *plant d'Orleans*, *plant de Beaulne*, *plant d'Herbois* et *plant d'Anjou*. Par ordre décroissant du nombre des occurrences cumulées pour les années 1547, 1548, 1549-55, 1557 : *Herbois* (*Herboys* au début) 32, *Anjou* 29, *Orleans* et *Beaulne* 23, pour nommer soit le clos ou la vigne, soit le vin. *Auvernaz* est employé une fois en 1548.

Les clos comptent donc deux plants noirs et deux plants blancs, *Auvernaz* étant synonyme d'*Orleans*.

Le vin claret qui en est issu indique que l'Orléans et le Beaune sont des raisins noirs ; lors de la vendange de 1557, il est précisé : *le raizin noir de Beaulne sis a la Roche* (#258).

L'Herbois et le Plant d'Anjou produisent le vin blanc.

3.2a – L'Orleans du cloz des Ousdes. Le clos des Houdes est planté en Orléans, une fois nommé Auvernaz (#68) : *on cloz de vigne plant d'Orleans et Auvernaz*. Les autres occurrences montrent que le *et* de liaison signifie *ou* ; il indique la synonymie des deux noms de plants ou de raisins.

3.2b - Le cloz d'Anjou (#10), comme son nom l'indique, est planté de *plant d'Anjou* qu'il faut entendre aujourd'hui comme un Chenin blanc, longtemps désigné Pineau (RhcL2).

3.2c - le Beaulne et l'Herboys du cloz de La Roche. Le clos de la Roche est planté de deux *plants* : *Beaulne* et *Herboys* (#8). Les raisins des deux plants, bien qu'issus du même lieu, sont vendangés, vinifiés, élevés et consommés séparément. Au début la graphie est *Herboys*, changée ensuite pour *Herbois*.

3.3 - L'identité des plants

Le vocabulaire utilisé ici est défini en annexe 5. Rapportés aux nomenclatures actuelles qui regroupent les myriades de noms de « Formes » de raisins sous un nom unique de « Sortogroupe » de *Vitis vinifera* L., les quatre plants deviennent trois :

3.3a - L'Orleans ou Auvernaz (#65) et le *Beaulne* appartiennent sans nul doute à l'« Ecogéogroupe » des noirs de Bourgogne.

La probabilité est même très forte pour que l'Orléans-Auvernat et le Beaulne soient la Forme Pinot N qui est un cépage-population connaissant un grand nombre d'intra-variétés (Formes, voire Sélections), issues de mutations naturelles ou de sélections volontaires.

Ces Pinot du 16^e siècle de Loire présentaient certainement beaucoup de caractères communs avec l'actuel Pinot N. Ils appartiennent au même Sortogroupe mais ne doivent pas être considérés comme des frères jumeaux. Ce sont plutôt des cousins.

A titre d'exemple, il existe aujourd'hui dans des conservatoires, en France de l'Est, plus de 800 clones de Pinot Noir N (Pl@ntGrape : Pinot N).

3.3b - L'Herbois, avec ses synonymes d'arbois, sujet à confusion, de menu pineau, de demi-pineau ou de verdet qui apparaissent plus tardivement, est, sans hésitation un Orbois B.

3.3c – Enfin, le *Plant d'Anjou* est, à n'en pas douter non plus, un Chenin B. Ici, le nom de Pineau, synonyme attesté en Loire dès le 15^e siècle, n'apparaît pas (RhcL2). La dénomination Chenin, attestée au 16^e siècle dans la Loire (Rabelais), est elle aussi absente (RhcL2).

3.4 - Les dénominations du 16^e siècle

Des sources littéraires, comme François Rabelais ou techniques, comme le traité de Jean Liébault ainsi que des actes de la pratique, évoquent les plants présents dans les vignes du château de Chenonceau (cf. annexe 2).

3.4a – Rabelais

Dans le *Cinquiesme Livre* de François Rabelais (†1553), publié à titre posthume en 1564, les quatre raisins (ou « vignes ») présents à Chenonceau sont mentionnés dans une liste qui en compte douze autres : « un grand vignoble fait de toutes especes de vignes comme [...] Beaulne [...] Orléans [...] Arbois [...] Anjou [...] »

Auparavant, en 1534, dans *Gargantua*, chap. XXV, il est question, entre autres, de vin blanc de pineau :

- C'est la Devinière, c'est vin pineau !
- O le gentil vin blanc !

et, plus loin, de gros raisins chenins : et avec gros raisins chenins ...

Les écrits de Rabelais présentent ici l'intérêt d'être contemporains et proches des mentions des vignes de Chenonceau. Néanmoins, la langue de Rabelais se rattache, pour ce qui est des raisins et du vin, à une tradition plus occidentale que celle de la Vallée du Cher. Rabelais est tourné vers l'Anjou et le Poitou, les gens de Chenonceau vers l'Orléanais (et donc la Bourgogne) via la Sologne et le Blésois.*

*Les régionalismes chez Rabelais sont divers et nombreux, notamment pour ce qui est du vin (Proschina 2008 : 130-132, 180). Néanmoins, les désignations rabelaisiennes des raisins et des vins locaux, notamment le mot chenin, paraissent poitevins et angevins (RhçL à paraître).

3.4b- les plants d'Orleans et de Beaulne

- L'*Orleans*, dont la première occurrence date de 1203, ne figure pas dans le dictionnaire de P. Rézeau car le nom s'est perdu, contrairement à celui d'Auvernat.

La forme auvernas est attestée en 1302 dans un acte rédigé à Beaugency à propos d'une « une piece de terre... [à] planter ... en bons auvernas » (Rézeau 1998/2014).

Selon Emile Mabille (1866 : 149, n 4) des *plants orléanais* sont mentionnés en 1203 dans une charte perdue de l'abbaye Saint-Martin de Tours à Vençay, le long du Cher, à proximité de Tours, donc en aval du bourg de Chenonceaux, à propos d'une vigne plantée de tels ceps qualifiés d'orléanais (annexe 2, 1203).

En 1816, dans sa *Topographie de tous les vignobles connus*, André Jullien cite le cépage Orléans pour l'obtention du vin noble à Joué (-lès-Tours) en Touraine, en parallèle avec l'Auvernat.

Roger Dion, suivant en cela Chaptal et Dussieux en 1801, explique de la façon suivante les différents noms du Pinot dans la Loire, et d'autres avant eux (RhçL2) : En Auvergne, il se dénommait Bourgogne, à Orléans Auvernat, en Touraine Orléans. A chaque point de transit, le cépage changeait de nom car on adoptait le nom du lieu où on se le procurait (1959 : 158-159). C'est pourquoi l'Orléans de Touraine est l'Auvernat de l'Orléanais.

- En va-t-il de même pour le *Beaulne* ? Le plant du clos provenait-il directement de ce vignoble de la Côte d'Or ?

Nous savons que sous le nom de Beaune, comme d'ailleurs sous celui Dijon, on désignait les vins de la Côte d'une façon générale (Garcia 2014).

- L'explication est plausible, confortée par l'usage de deux noms différents pour le même plant dans deux vignes que l'on distingue avec constance, sans qu'il faille accorder un crédit excessif au nombre des occurrences et à l'homogénéité du vocabulaire, commandés par la nature comptable du document et par la situation du receveur. En ce cas, les vignes de Chenonceau auraient été approvisionnées en matériel végétal par deux sources distinctes.

- Une autre hypothèse repose sur les dates différentes d'introduction du matériel végétal dont les noms des plants perpétueraient le souvenir :

Des plants du même Sortogroupe Pinot est d'abord entrée Touraine depuis la Bourgogne, *via* l'Orléanais, sous le nom d'*Orleans*, au plus tard au 12^e siècle, comme attesté vers Tours en 1203 par la vigne de ceps orléanais (*supra*).

Plus tard, au 14^e ou au 15^e siècle, une autre intra-variété fut introduite, cette fois sous le nom de *Beaulne* à la faveur de l'engouement pour le vin rouge bourguignon.

Ainsi la différence de noms pourrait ne pas signifier plus qu'une référence à des dates d'introduction et, plus vraisemblablement à des lieux d'approvisionnement chez différents pépiniéristes dans le vignoble orléanais, lesquels perpétuaient des dénominations anciennes. En effet, le nom une fois fixé n'est plus changé ; ainsi l'Orléans du 16^e siècle n'avait certainement plus de lien avec celui de 1203.

A l'appui de cette proposition, R. Dion (1959) qui souligne que le vignoble de Beaune fut à l'origine aux 14^e et 15^e siècles, d'un nouvel engouement pour les vins rouges, notamment dans la Loire.

Il faut aussi rappeler qu'au Moyen Age, les vignobles bourguignons de Basse-Bourgogne (Auxerrois, Tonnerrois depuis les Côtes de Bar à l'est) ne formaient qu'un avec le vignoble orléanais qui s'étendait à l'ouest jusqu'aux marges orientales de la Touraine, en intégrant le Blésois. On avait là un des très étendus et réputés vignobles de la France septentrionale. J. Liébault souligne cette unité en 1583, au détriment des Parisiens :

« tu oirras peu souvent les Guespins d'Orléans, les Beaulnais et ceux du Duché de Bourgogne, lesquels ont grands terroirs de vignobles, faire complainte de leurs vignes, d'autant qu'eux memes en sont soingneux, et en retiennent la charge principale [...] (1583/Liébault/#16).

3.4c – Le plant d'Herbois

Les ampélographes le considèrent comme un cépage autochtone de la Loire. L'Orbois qui paraît être originaire du Val de Loire, précisément de l'Indre-et-Loire ou du Loir-et-Cher, (Touraine-Blésois-Sologne) est souvent mentionné au 19^e siècle (Pl@ntGrape).

Si l'on élimine la confusion avec le vin d'Arbois du Jura, le raisin et le plant sont absents, comme beaucoup d'autres, des ouvrages savants des 17^e et 18^e siècles. Il réapparaît en Touraine dans l'enquête statistique préfectorale de 1808 en Indre-et-Loire.

Il y porte le plus souvent le nom de menu pineau et plus rarement celui de demi-pineau et de verdet. Dans 25 communes réparties dans tout le département, sa culture est étroitement associée à celle du Chenin, exprimée par une formule du type : en blanc, gros pineau (ou Chenin) et menu pineau (ou verdet)*.

Travaux en cours dans le cadre du programme Viti-Terroirs
coordonné par S. Leturcq (Université de Tours, UMR Citeres-LAT)

S'il s'agit bien de lui, Rabelais le dénomme arbois (*supra* et annexe 2). En 1809, Hervy a reçu des plants d'arbois du Maine-et-Loire, pour la collection du Luxembourg. A. Jullien (1816 : 110) cite l'herbois, cultivé en Loir-et-Cher. Au 19^e siècle, il est souvent dénommé menu pineau, surtout en Touraine (Jullien : 100) et considéré comme appartenant à la famille du pineau de Loire, le Chenin dont il n'aurait pas toutes les qualités (Odart 1845).

Auparavant, en 1833, Odart précise : « Les excellents vins blancs de Vouvray et de Rochecorbon sont produits uniquement par deux plants connus sous les noms de *gros* et *menu pineau* » ; il ajoute en note « ni l'un ni l'autre n'est le *pineau blanc* de Bourgogne, dont le synonyme, dans l'arrondissement de Tours, est l'*arnoison blanc*. »

En 1998, dans le *dictionnaire des noms de cépages* de P. Rézeau, l'entrée était à Arbois ; dans la nouvelle édition (2014), elle se trouve à Orbois. Dans *Vine Grapes* (Robinson ... 2012), l'entrée est à Menu

Pineau. Dans le *dictionnaire encyclopédique* réédité de Pierre Galet (2015) l'entrée se trouve toujours à Arbois (ou Orbois).

Étymologiquement, il est vraisemblable que herbois et verdet se réfèrent à une même notion de couleur verte. P. Galet note (2015 : 130) au synonyme verdet : « parce que les grappes de certaines souches restent vertes à maturité ». Herbois dériverait de la couleur de l'herbe.

Dans le *Complément à son dictionnaire de l'ancienne langue française*, F. Godefroy cite (à l'article « herbeux ») un texte de 1422 : « Cinq carreaux prins en six de vert, les trois de satin vert gay et les deux autres satin vert arbeux », signifiant de la couleur de l'herbe.

Herbois tirerait donc son nom de l'observation d'une particularité physique, ce qui le distingue des trois autres plants et constitue peut-être ici un indice supplémentaire de son caractère indigène.

3.4d – Le plant d'Anjou

Jusqu'au 19^e siècle, la réputation des vins d'Anjou est fondée sur le vin blanc. Le plant d'Anjou de Chenonceau est à coup sûr le pineau blanc et le raisin chenin de Rabelais.

C'est aussi le fin pinet d'Anjou de Jean Liébault : « le fin pinet d'Anjou, qui a le bois tirant sur le verd, et le fruit jaune comme cire » (annexe 2).

Ici, ce sont donc trois dénominations du 16^e siècle du même plant qui sont attestées : pineau attesté depuis les environs de 1400 (RhcL2), chenin, pinet d'Anjou attestés au 16^e siècle.

Par la suite, Pineau (de Loire) l'emporte, pour souligner la finesse des vins issus de ce plant, puis à la toute fin du 19^e siècle, Chenin pour mettre un terme à l'homonymie et à l'homophonie avec le Pinot de Bourgogne (RhcL2).

Plant d'Anjou est certainement l'appellation qui rend le mieux compte de l'origine et de la provenance du plant. La variante de Liébault Pinet s'appuie elle aussi sur la provenance du raisin introduit en Bourgogne depuis le Berry (RhcL2:6).

3.5 - L'assise spatiale des trois plants

Au 16^e siècle, l'assise spatiale de chacun des trois plants considérés varie : de très vaste pour les différentes variations du Sortogroupe Pinot qui demeure un plant oriental, à régionale dans le Val de Loire au climat tempéré pour le Chenin et à locale pour l'Orbois tourangeau, blésois et solognot.

- Le Pinot, entendu comme forme-population noire, est un plant bourguignon dont l'assise spatiale s'étendit très largement en France, dans les vignobles traditionnels, du fait de ses capacités d'adaptation, souvent outrepassées.

Introduit en Touraine par propagation depuis l'Orléanais, comme son nom vernaculaire l'indique, le Pinot trouva dans la Touraine orientale (Blésois / Sologne) la limite occidentale de son assise spatiale.

Cette dernière, attestée seulement au 19^e siècle, se situait entre Blois et Tours, avec une pointe dans la vallée du Cher. Quelques îlots comme celui du Noble Joué, près de Tours, sont propices à son expression à l'extrémité de cette assise, attestée dans ce cas dès 1203. Toutefois, le Pinot demeure un plant oriental, à l'échelle de la France.

A ce sujet, M. Le Mené note, pour l'Anjou, que, pour répondre à la demande en vin rouge, les tentatives, d'implantation de plants bourguignons dans la région de Thouars et de Saint-Florent le Vieil se soldèrent à terme par des échecs. Ainsi il a pu relever qu'en 1519, 60 000 plants de claret, très vraisemblablement un Pinot, plutôt

qu'un Meunier, et 40 000 de vignes blanches furent importés des « meilleurs finages de Beaune » (Le Mené 1982 : 368).

La Touraine orientale forme encore aujourd'hui la limite occidentale de l'assise du Pinot.

- Le Plant d'Anjou ou Pineau ou Pinet ou Chenin au 16^e siècle, que les ampélographes considèrent natif du Val de Loire, vraisemblablement de l'Anjou, est un raisin certainement introduit en Touraine par propagation, depuis une date inconnue. A Chenonceau, il s'approche de la limite orientale de son assise spatiale.

Confiné aujourd'hui en Touraine occidentale jusqu'aux vignobles situés immédiatement à l'est de Tours, comme Vouvray et Montlouis, il s'étendait auparavant à toute la Touraine, selon ce que laissent entendre les rares mentions des 16^e, 17^e et 18^e siècles puis, plus précisément, les ampélographes du début du 19^e siècle (RhcL2).

Les essais pour l'introduire en Berry et en Bourgogne se sont soldés par des échecs. On ne lui trouva pas de terre d'élection.

- L'Orbois, dit *Herboys* ou *Herbois* dans le texte, est ici, dans la Vallée du Cher, au centre de son assise spatiale qui se révèle très locale, de Langeais et du Ridellois (Azay-le-Rideau) à l'ouest à Vendôme, Blois et la Sologne à l'est. Il ne semble pas présent en Anjou, du moins sous un nom identifié.

Pour l'Orbois, aire d'obtention du raisin et aire de diffusion se confondent. Dans la statistique de 1808 pour l'Indre-et-Loire, il est presque systématiquement associé, pour la production du vin blanc, au gros pineau ou chenin, sous le nom de menu pineau ou parfois de verdet. « Le potentiel d'accumulation des sucres dans les baies de ce cépage est relativement élevé pour une acidité plutôt faible » note le site Pl@ntGrape, à partir de sélections actuelles qui confirment ce qu'en dit Odart en 1833 (ci-dessus).

L'assemblage Chenin-Orbois dans des vignes conduites sans trop de discernement pouvait conduire à des vins trouvant leur équilibre plus facilement. Cet assemblage est une spécificité des vignobles de Touraine et de Sologne. Il n'a pas progressé vers l'Anjou.

Soulignons qu'à Chenonceau au 16^e siècle, Chenin et Orbois étaient plantés, vendangés, vinifiés séparément et jamais assemblés. Peut-être s'agit-il dès cette époque, d'une pratique rare.

Trois échelles sont donc à l'œuvre ; elles révèlent les capacités d'adaptation de chacun des trois ou quatre plants.

Aucun de ces plants ne semble provenir d'une importation lointaine à grands frais. Vers 1520-1540*, quand les vignes de Chenonceau furent implantées, ils étaient présents dans le Val de Loire depuis au moins plusieurs décennies, sinon depuis plusieurs siècles. Il est donc probable qu'à l'époque l'approvisionnement s'effectuait à courte distance.

*La fourchette de datation flotte entre 1518 lorsque les Bohier prirent possession effective du château et avant 1547, date où les vignes sont attestées en production (1544 au plus tard ?).

3.6 - Qualité des raisins et provenance des quatre plants utilisés

Les quatre plants utilisés témoignent-ils d'une recherche de qualité dans un domaine de la très haute aristocratie présente dans le Val de Loire où Tours avait été la capitale du royaume, entre 1450 et 1520, et où les palais de la Renaissance étaient légion ?

L'Orleans exprimait la tradition puisque le plant est attesté dès le début du 13^e siècle, le *Beaulne* rappelait le souvenir d'une nouveauté déjà ancienne au 16^e siècle puisque le plant et le vin furent implantés au mois un siècle auparavant. L'un et l'autre plants fournissaient des vins réputés de qualité.

Le *Plant d'Anjou* était la ressource la plus célèbre de la Loire, la seule dont la réputation dépassait alors le cadre local. La date de son introduction en Touraine n'est pas établie avec précision.

Pour l'*Herbois*, il est impossible de trancher entre trois propositions :

- il accompagnait déjà traditionnellement le Plant d'Anjou dans la culture ainsi que les sources l'attestent au 19^e siècle ;
- il était alors fameux dans la Loire ;
- il bénéficia de la faveur de Diane de Poitiers qui le trouva implanté et qui l'apprécia. Nous ignorons qui des prédécesseurs de Diane le fit planter dans les vignes du château qu'elle trouva en 1547, à son arrivée.

Contrairement à ce qui a été écrit par l'éditeur du texte, Casimir Chevalier, les plants ne furent pas nécessairement importés de très loin et à grands frais.

La confusion faite entre Herbois et Arbois du Jura explique cette interprétation erronée de la même façon que le nom de Beaune.

Il est néanmoins fait une fois mention de plants étrangers, en référence aux vignes des clos : « a esté cueilli par led. receveur es vignes des plants estranges en l'année [1554], quarente poinczons de vin, tant blancs que clairetz ... » (#201). Les quatre plants sont détaillés juste après (#203). André Béreau manifeste par ces mots sa méconnaissance de la question des plants en même temps qu'il confirme indirectement n'avoir pas eu à se procurer de nouveaux plants comme le laisse entendre l'absence de dépenses pour des achats de chevelus. La quête de chevelus sur place est d'ailleurs mentionnée pour les treilles (#144).

D'après son contexte, la mention d'A. Béreau ne se réfère pas à la question des taxes imposées aux vins importés, dits *estranges* ou étrangers, mais bien à la nature des plants du domaine. Faisait-il allusion aux noms des plants ? à une remarque qui lui avait été faite ? dans l'intention de valoriser les vins du domaine ?

4 Les vins

4.1 Les treilles, les fermages des Ousdes et La Tousche

4.1a - En 1447, le vin issu des treilles est un claret (#11). En 1448, la couleur du vin n'est pas précisée (#69). Ces deux années, les treilles produisent aussi du verjus (#53/70/93), en petites quantités, issu de baies cueillies encore vertes du raisin noir qui fait aussi le vin claret.

4.1b - De plus, du verjus de plant commun provient de vignes aux Houdes à Francueil (#92/95), vraisemblablement de l'un des fermages : « du cloz de vigne de plan commung des Oudes » (#1) ou « du cloz de vigne blanche plan commung du pays » (#2) ou encore « du cloz de vigne du Poirier Bodart de plan commung du pays » (#3). Trop de possibilités s'offrent pour avancer des hypothèses d'identification des plants communs noirs ou blancs : grolleau, massé-doux ou lignage, teinturier, épicier noir, gouais noir ou blanc, gros meslier (st-françois), tresseau, gamay ...

4.1c - Le vin de piètre qualité des treilles est destiné aux serviteurs ainsi qu'à ceux qui participent à des travaux de toute sorte et à qui le vin est fourni. Le verjux issu des treilles sert, lui, aux cuisines.

4.1d - Les 14 pièces de La Tousche sont plantées en raisin noir car le vin produit est un claret (#233). Les vignes éparses de La Tousche, en production lors de l'acquisition, pouvaient compter plusieurs variétés de raisins noirs dont André Béreau ne dit rien.

4.2 - Les quatre vins produits (1547-1556)

Les vins des clos se classent parmi les vins fins, issus pour trois d'entre eux de plants renommés pour leurs qualités intrinsèques : l'Orleans ou Auvernaz, le Beaulne et le plant d'Anjou.

La réputation de l'Orbois est plus difficile à établir mais il se révèle apprécié de Diane de Poitiers qui le fait expédier à Anet.

Les vins portent le nom des plants à partir desquels ils sont produits sans mention d'assemblage. Tout au plus l'ouillage est parfois réalisé à partir de vins issus de plants distincts du contenu du fût.

4.3 La dénomination des vins

Plant ou vin d'Herbois sont des noms fondés sur une particularité du plant : l'Herbois, à maturité, conserve parfois des pédoncules verts (Galet 2015).

Les noms des trois autres plants ou vins trouvent leur source dans une façon plus ou moins ancienne de les identifier au 16^e siècle.

Ce sont, selon la terminologie des philologues, des dé-onomastiques (Rézeau 1998), des noms formés sur un nom de personne ou de lieu. Orleans, Beaulne Anjou ainsi font référence à un passé plus ou moins ancien et non à un approvisionnement d'actualité.

Les quatre noms de plants servent à les identifier et à les distinguer ; la nature du document et la fonction du régisseur amplifient le recours à ces noms.

• Qu'en est-il du nom des vins ?.

Quand ils sont dénommés vins du plant d'Orleans, de Beaulne, d'Anjou, d'Herbois, l'énoncé est sans ambiguïté, c'est par métonymie que l'on passe du plant au vin.

Mais, par exemple, en 1552 : « a esté achapté ... vingt neuf poinczons pour mecttre led. vin cueilly esd. vignes de Chenonceau, sçavoir est six poinczons vin d'Herbois, huit poinczons de Beaulne, quatre poinczons d'Orleans et dix poinczons de plant d'Anjou qui sont quatorze poinczons pour la part de Madame ... » (#174).

Le vin parfois est dénommé :

vin de Beaulne (#8, 124, 133, 171, 174)

vin d'Herbois (#9, 174, 175, 185, 191, 203, 204, 205, 219, 231)

vin d'Anjou (#126, 174, 191)

vin d'Orléans (#58, 174)

L'enseignement à en tirer est qu'ici, lorsque le texte mentionne vin d'Orléans, vin de Beaune, vin d'Anjou, la mention indique le nom du plant ou du raisin et non le vignoble de production du vin.

Il faut entendre cette formulation comme un raccourci de la part d'A. Béreau et non comme une tentative de faire passer les vins du domaine pour des vins de Bourgogne ou d'Anjou. Le document est à usage strictement interne.

4.4 La destination des vins

L'essentiel des vins du domaine sont destinés à la consommation de la duchesse, en partie sur place mais surtout en son château d'Anet où était envoyée une grosse partie de la production. Diane passait en effet beaucoup plus de son temps dans le somptueux château d'Anet qu'à Chenonceau. Elle y engagea, avec l'aide du roi Henri II, qui considérait Anet comme sa maison et y séjournait souvent avec son entourage, de très grands et très onéreux travaux (Cloulas 1997 : 229-253). Diane envoyait ses vins à Anet pour les servir à la table du roi et des grands du royaume qu'elle recevait souvent. Nous pouvons y voir un indice de la qualité au moins relative des quatre vins produits à Chenonceau. Le but de « Madame » était plus de servir des produits de ses vignes que de grands vins.

La désignation des vins du château de Chenonceau du temps de Diane de Poitiers, s'apparentait à ce que nous dénommons aujourd'hui des vins de cépage.

Remarques finales

Beaulne, Orleans, Herbois résonnent comme des patronymes, relèvent en quelque sorte de l'onomastique alors que plant d'Anjou attend encore son nom.

Beaune et Anjou sont désignés par le lieu de leur obtention, Orléans par le nom d'un lieu de transit et Orbois, autochtone, par une particularité physique.

Les trois mots techniques de la culture, du terrain, employés sont vigne, plant, raisin souvent synonymes. Le vin est souvent désigné par le nom de son plant. Cépage est absent.

SOURCES

Comptes des recettes et despences faites en la chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, dame de Chenonceau et autres lieux, éd. C. Chevalier, Paris 1864.

Pl@ntGrape* *Le catalogue des vignes cultivées en France*

<http://plantgrape.plantnet-project.org.fr>

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BISSON 2009

Bisson J. – *Classification des vignes françaises*, Bordeaux 2009.

BOURSIQUOT, THIS 2009

Boursiquot, J.-M., This P. – Essai de définition du cépage, *Progrès Agricole et Viticole* 116, 17 : 359-361.

CLOULAS 1997

Cloulas Y. – *Diane de Poitiers*, Paris.

DION 1959

Dion R. – *Histoire de la vigne et du vin*, des origines au XIX^e siècle Paris.

GARCIA 2014*

Garcia J.-P. – La construction des climats viticoles en Bourgogne, la relation du vin au lieu au Moyen Age, ..., *Vignes et Vins au Moyen Age ...*, Revue électronique du CRH (centre de recherches historiques), 12.

CLOULAS 1997

Cloulas Y. – *Diane de Poitiers*, Paris.

LE MENE 1982

Le Mené M. – *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age*, Nantes.

MABILLE 1866

Mabille, E. – *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, Paris.

PROSCHINA 2008*

Proschina M. – *Consistance de la langue chez Rabelais et Montaigne*, Thèse de nouveau doctorat (Lettres modernes), Université de Tours.

RHCL2

Galinié H. Les graphies Pinot et Pineau (1375-1901), *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire 2*, 2015.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01215908>

ROBINSON, HARDING, VOUILLAMOZ 2012

Robinson J., Harding J., Vouillamoz J. – *Vine Grapes, A Complete Guide to 1368 Vine Varieties*, Londres.

ANNEXE 1

Vocabulaire et associations

L'analyse est limitée aux emplois des mots **vigne, plant, raisin** et **vin** dans les items 1 à 302

LES CLOS

cloz de vigne de plan commung des Oudes : 1

cloz de vigne blanche plan commung du pays : 2

cloz de vigne du Poirier Bodart de plan commung du pays : 3

cloz de vigne du plan d'Orleans assis aux Ousdes : 6

cloz de vigne plan d'Orleans et Auvernaz assis aux Ousdes : 65

cloz de vigne (de la Roche) de plan de Beaulne : 8, 12, 18, 32, 34, 57, 67, 71,

cloz de vigne (de la Roche) de plans de Herboys : 8, 67, 71

cloz de vigne du plant d'Anjou : 10, 16, 18, 32, 41, 43, 57, 68, 74, 81, 137, 232, 239, 266,

vignes [...] en quatorze pièces a la Tousche et es environs : 245

vignes de la Tousche : 262

VIGNES, CLOS, PLANTS

treille(s) : 11, 27, 36, 37, 53, 54, 55, 69, 84, 110, 114, 115, 117, 118, 144, 159

plant blanc : 223, 229,

plant commung : 2, 7, 66, 221, 222 ; *du pays* : 2, 3

raizin noir de Beaulne sis a la Roche : 258

vendange blanche : 33, 112

vendange noire du plan de la Roche : 104

vigne blanche : 2,

vendange des Oudes ... tant blanche que noire : 112

vigne du plant blanc, 223

vigne (du plant) d'Anjou : 8, 10, 16, 18, 32, 34, 41, 43, 57, 68, 74, 81, 108, 123, 137, 174, 184, 185, 203, 239, 266, ,

vigne (du plant) de Beaune et d'Herbois : 8, 12, 18, 32, 34, 57, 67, 71, 137, 203, 230,

vigne (du plant) d'Orléans : 6, 32, 65, 76, 82, 137, 151, 228, 241, 260

LES VINS

vin blanc vieil : 60, 61, 127, 134, 135, 136, 297, 299

vin blanc : 35, 46, 50, 59, 139, 156, 158, 160, 164, 174, 184, 195, 201, 202,

vin (blanc/plant) d'Anjou : 4, 10, 57, 125, 126, 174, 184, 185, 191

vin (blanc/plant) d'Herbois : 4, 9, 57, 67, 174, 175, 185, 191, 204, 205, 219, 231

vin claret : 4, 5, 6, 8, 11, 46, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 67, 123, 124, 126, 135, 164, 195, 201, 202, 230, 233

Vin (plant) de Beaulne : 8, 57, 124, 133, 171, 174, 184

Vin de Beaulne claret : 57, 123, 124

vin (plant) d'Orleans : 58, 184

COMPTES DE LA CHATELLENIE DE CHENONCEAU

I

COMPTE DE L'ANNEE 1547

Recepte de deniers ... pour vignes de plant commung dud. Chenonceau baillées a ferme a pris d'argent

SOMME IIII^{xx}VI^lV^s (86 livres 5 sols)

#1. (p. 9) De Anthoyne Bessé, pour le cloz de vigne de plan commung des Oudes, contenant dix arpens ou environ ... aussi a la charge de faire un cent de proings bien terrassez pour chaque arpent de vigne ... quarante sept livres dix sols tourn.

2. De François Dagault, pour le cloz de vigne blanche plan commung du pays, lequel cloz de vigne contient deux arpens environ ... aussi a la charge de faire un cent de proings pour chascun arpent de vigne, renduz bien terrassez et razez ... huict livres cinq sols tourn.

3. (p. 10) De Adam Jamet, pour le cloz de vigne du Poirier Bodart de plan commung du pays, contenant huict arpens environ ... aussi a la charge de faire esd. vigne ung cent de proings par chacun an pour chascun arpent de vigne, renduz bien terrassez et razez ... trente livres dix sols tourn.

Recepte pour venditions ... [dont] vins

4. (p.15) A esté receu de P^{re} Boisgaultier, hostellier a Amboyse, pour troys poinczons de vin clair et cinq poinczons de vin blanc, tant de Herboys que Anjou, ... cent dix sols chacune pippe ... vingt deux livres ...

5. Receu pour la vente d'une pippe de vin clair et vieil poussé ... quarente cinq sols ...

Recepte des vins cueillyz es cloz des vignes des plan d'Herboys, de Beaulne, Anjou et Orleans ...

SOMME DE VIN XXXI POINSON UNG CART

Aux Ousdes,

6. (p. 18) A esté cueilly ou cloz de vigne du plan d'Orleans assis aux Ousdes ... six traversiers de vin, comprins le pressuraige, tout vin clair et ...

7. Plus a esté receu des fermiers des vignes de plan commung des Ousdes ung quart de vin ...

A Chenonceau

8. Ou cloz de vigne de la Roche planté de plans de Beaulne et Herboys, a esté cueilly de vin de Beaulne cinq traversiers, pour ce cy vin clair et ...

9. (p. 19) Oud. cloz de vigne a esté cueilly sept traversiers de vin blanc plan d'Herboys, cy vin d'Herboys blanc ...

10. Ou cloz de vigne de plan d'Anjou a esté cueilly sept traversiers ung quart de vin et deux seillées ou environ, pource cy vin blanc d'Anjou ...

11. Aux treilles du jardin a esté cueilly six traversiers de vin clair et ...

Mise en despence de deniers pour les faczons des vignes de lad. seigneurie dud. Chenonceau

SOMME VI^{xx} XV^l IIII^s IX^d (135 livres 4 sols 9 deniers)

12. A Claude des Mortiers, vigneron demourant a Chenonceau, pour les faczons ordinaires du cloz de vignes de plan de Beaulne et Herboys, contenant troys arpens ou environs ... trente livres tournois.

13. Audict des Mortiers ... pour avoir fait esd. vignes, et des plan de Beaulne et Herboys, le nombre de neuf centz et demy de proings renduz terrassez et razez ... au pris de dix sols tour. pour chascun cent de proings ... quatre livres quinze sols.

14. A esté employé oud. cloz de vignes troys milliers de chernier au pris de deux sols six deniers chascune gerbe ... VI^s. III^d.

15. A esté employé oud. cloz de vignes deux gerbes et demye de ploms pour lyer les cherniers aux ceps ... au pris de deux sols six deniers chascune gerbe ... VI^s III^d.

- 16.** A Martin Bachelier et Math. Chicoisneau, vigneron demourans aud. Chenonceau, pour les quatre fazcons ordinaires du cloz des vignes de plan d'Anjou contenant troys arpens ou environ, à lui livré ... a la charge de terrasser par pied les ceps des deux grands parquetz estans du cousté de la Bezerie, en leur livrant le terrier sur et joignant led. cloz ... trente deux livres tournois.
- 17.** (p. 24) Aux dessusd. ... pour avoir par eux fait oud. cloz de vignes le nombre de quatre centz et demy de proing renduz terrassez et razez, comme ils sont tenus faire par le bail, en leur livrant le terrier sur le lieu ... [à 10 sols le cent] ... quarente cinq sols.
- 18.** A Gervays des Noues, laboureur, pour l'achapt de quarente deux tonnerées de fumier et terrier par luy rendues et menées joignant les cloz de vigne de plan de Beaulne, Herboys et Anjou, au pris de quatre sols tournois chacune tonnerée, pour terrasser les proings cy dessus declerez ... huit livres cinq sols.
- 19.** A Pierre Jamet, pour l'achapt de huit tonnerées de terrier pour parfournir et terrasser lesd. proings cy devant declerez a raison de deux sols six deniers chacune tonnerée de terrier rendu sur le lieu ... XXs.
- 20.** A Guill[aume] Deschamps, vigneron demourans aux Ousdes, pour avoir par luy fait de toutes façons le cloz de vigne de plan d'Orléans, contenant troys arpens ou environ assis aux Oudes ... trente quatre livres tournois ...
- 21.** Aud. Deschamps, vigneron demourans pour avoir par lui fait et fazonné oud. cloz de vigne huit centz de proings [à 10 sols le cent] , et iceux terrassez et razez [en lui livrant le terrier pour iceulx] ... IIII l.
- 22.** Pour d'achapt et voicture de quatre milliers de cherciers renduz oud. cloz de vigne de plan d'Orleans, a raison de vingt sols tournoys chacun millier ... quatre livres tourn.
- 23.** Plus a esté fourni ... aud. Deschamps vigneron sud., deux gerbes de ploms employées a l'yer les cherniers aux ceps ... Vs.
- 24.** A Geoffroy Boizon, laboureur de la paroisse de Francueil, pour l'achapt de vingt sept tonnerées de terrier [à 2 sols 6 deniers chaque rendue sur place], et pour le charroi d'icelles rendues sur le bourd du foussé dud. cloz de vigne ... soixante sept sols six deniers tourn.
- 25.** (p. 26) A Mathurin Chicoisneau, tonnelier, pour une journée qu'il a vacquée a relire les vins de lad. seigneurie qui en auroient besoing, par le commandement de Honorat Grand, lors cappitaine ayant les garde desd. vins ... troys sols six deniers.
- 26.** Item pour une liasse de sercle de chastaigner qu'il a presque toute employée et pour l'apreste necessaire ... IIIIs.
- 27.** ... pour avoir par luy fait faire et fazonner les treilles du jardin, duquel Madame a prins les fruitz ceste année, et fait terrasser les ceps par pied ... sept livres dix sols six den.

Mise et despence de deniers ... pour les vendanges des vignes et treilles de la seigneurie

SOMME XLI^l II^s II^d (41 livres 2 sols 6 deniers)

- 28.** Et premierement pour six journées de tonnelier, qui ont relié les ancez, mis six sercles sur les deux foulloueres, et quatre sercle sur la moyenne cuve ... au pris de quatre solz six deniers tourn. pour chascune journée ... XXVIIIs.
- 29.** Item pour l'achapt de deux liasses de sercle de chasteigner [3 sols 4 deniers lialiasse] et une de saule [2 sols 6 deniers la liasse] ... IX sols II deniers.
- 30.** (p. 27) A esté employé troys torches de grosse apreste, et troys torches et demye de menue ... VIIIs.
- 31.** Item pour l'achapt de trente ung poinczon neuf, prestz a mectre vins, esquels ont esté mis les vins de Madame cueilliz ceste année, au priz de neuf solz huit deniers pièce ... quatorze livres dix-neuf sols huit deniers tourn.
- 32.** Item pour cent treize journées de coupeurs qui ont vendangé a diverses foyz les clos de vigne des plan de Beaulne, Herboys, Anjou et Orleans au pris de deux solz tourn. pour journée, et despens de pain, bœuf, lard et mouton ... onze livre six sols tourn.
- 33.** Item pour trente neuf journées d'hommes qui ont porté la vendange, mise hors la vigne, icelle chargée en la charrecte, foullé lad. vendange, mise

en la cuve, tiré le vin, entonné le vin, pressuré, foulé la vendange blanche sur le pressouer et pressuré, pour leursd. journées et despens de pain et viande seullment, pource que Madame leur a fourny de vins, a raison de troys sols six deniers pour chascune desd. journées ... six livres seize sols six deniers tourn.

34. pour le charroy de soixante dix neuf ancez de vendange, tant des vignes des plans d'Orleans, de Beaulne, Herboys et Anjou, au pris de dix deniers tourn. chacun ancé, l'ung portant l'aultre ... LXVs Xd.

35. (p. 28) pour le charroy du vin blanc du pressouer estant au bourg dud. Chenonceau jusques aux caves dud. Chenonceau, lesquels vins blancs sont en nombre quatorze pieces et ung quart ... VII sols.

36. pour le charroy de dix huit ancez de vendanges des treilles du jardin du pavillon jusques aux caves dud. Chenonceau ... IIIs.

37. Item pour treize journées de coupeurs qui ont vendangé les treilles du jardin du pavillon ... XXVIs.

38. Item pour deux journées d'hommes qui ont chargé et porté lad. vendange, icelle foulée, mise en la cuve, tiré le vin et icelluy entonné ... [à 3 sols 6 deniers la journée] ... VIIIs.

39. Item pour la journée et despens d'ung homme qui après que les vins ont bouilly, les a emplys, taponnez et pinttez ... IIIs VIId.

40. Item pour l'achapt d'une livre et demye de chandelle ... IIIs VIId.

Aultre mise de deniers pour amander les vignes de la seigneurie

SOMME LIIII^l XV^s (54 livres 15 sols)

41. (p. 29) [pour] amander les vignes de lad. seigneurie ... a esté marchandé a Guill. Guillon a tirer du terrier [à six deniers la tomberée] pour terrasser les deux grands parquetz du clos de vigne du plan d'Anjou ... [a été payé] pour avoir tiré quatre centz soixante tomberées de terrier ... unze livres dix sept sols six deniers tournois.

42. A Vincent des Champs et P^{re} Apvril, pour avoir par eulx tiré le nombre de cent quatre vingt quinze tomberées de terrier [à six deniers la tomberée] pour employer au terrassement du cloz de vigne susd ... quatre livres dix sept sols six deniers.

43. A Jehan Picault, charretier ... pour le charroy et voicture de six centz soixante dix tomberées de terrier qu'il a charroyées et menées depuis les gains dud. Chenonceau jusques au cloz de vigne de plan d'Anjou pour terrasser lesd. deux parquetz dud. cloz, au pris de douze deniers tourn. pour le charroi et voicture de chacune desdictes tomberées de terrier ... trente troys livres dix sols tourn.

44. (p. 30) ... a Mathurin Duboys, laboureur, pour avoir par luy tiré et charroyé le nombre de cent tomberées de pelleures de bournays pour mectre et employer avecques lesd. terriers, pour terrasser lesd. deux parquetz au pris de six deniers tournois pour le tiraige et charroy de chacune ... rendues joignant lesd. cloz avecq l'aultre terrier ... cinquante sols toun.

45. ... A Denis Fleury, sergent et garde des boys et garennes de la seigneurie, pour avoir ... gardé les vignes de lasd. seigneurie [aux Ousdes cf. p. 34], les fruitz y estans, que les beste saulvaiges n'y allassent les gaster ... quarente sols tourn.

Aultre mise faite ...

SOMME LVI^l XIII^s II^d (56 livres 13 sols 2 deniers)

46. (p. 33) pour ... envoyer quatorze pieces de vin de ceste année, sçavoir est, sept claietz et sept blancs, pour mad. dame en sa maison d'Annet, ilz ont esté reliez de chataisgnier et barrez, a quoi faire il a esté employé cinq journées de tonnelier [à 3 s. 6 d.] ... XVIIIs VIId.

47. Item pour cinq liasses de chataigner [à 2 s. 6d.] employées a relire lesd. vins ... XIIIs VIId.

48. Item pour vingt huit barres larges pour barrer lesd. quatorze poinçons de vin, et pour les boys qu'il a convenu a faire des chevilles pour les cheviller a la manière d'Orleans ... VIIIIs.

49. (p. 34) Item pour la preste et chandelle qu'il a convenu aux caves pour veoir relire lesd. quatorze pieces de vin ... IIIs.

50. Item pour un quart de vin blanc achapté ... pour remplir lesd. vins blancs ... XXVIs.

51. Item pour la voicture et charroy desd. quatorze poinczons de vins depuis Chenonceau jusques au port de Rilly pour mectre sur la riviere de Loire, a esté payé ... aux charretiers qui les ont charroyez, au pris de vingt solz tourn. chacune pippe, la somme de VIII.

52. au voiturier par eaue ... la somme de six livres tournois.

Mise de denier commune faicte ...

53. (p. 35) pour deux journées de femme d'avoir vendangé le verjust des treilles du jardin, dont a esté fait un quart de verjus ... [soit 120 pintes] et pour le charroy dusd. verjust ... XIs.

54. (p. 37) pour quatre journées d'homme et ses despens qui a dressé et levé un bout de treilles du jardin du pavillon, remis douze perches et huit travers ... [à 2 s. 6 d. la journée] ... Xs.

55. (p. 38) pour les gros plombs et menuz qu'il a convenu pour dresser et relier lad. treille ... XXd.

56. pour cinq journées d'homme qui a battu les agmandes des vignes, et la moitié des agmandes du parc ...

Mise et despence de vin en l'année de ce compte

57. (p. 47) ... dépense et mise du nombre de quatorze traversiers des vins cueilliz ceste année es vignes des cloz des plan d'Orleans, Beaulne, Herboys et Anjou, sçavoir est troys traversiers de plan de Beaulne claret, trois plan d'Herboys blancs, quatre traversiers plan d'Orleans et quatre traversiers de plan d'Anjou qui ont esté envoyez pour Madame a Annet ...

58. Plus ... [mise et dépense d'] ung traversier de vin d'Orleans de pressuraige employé a emplir tous lesd. vins claretz jusques a ce que les quatorze pieces de vin susd. feussent envoyées a Annet, qui fut on moys de decembre mil cinq centz quarante sept ...

59. Plus ... [mise et dépense d'] un quart de vin blanc et deux seillées du creu de l'année de ce compte, qui a esté employé a remplir lesd. vins jusques a ce qu'ilz ont esté tapponnez ...

60. Plus ... [mise et dépense d']ung quart et demy vin vieil pour les vendangeurs, et le reste a esté employé a emplir les aultres vins vieilz ...

61. Plus ... [mise et dépense de] troys traversiers de vin claret et et cinq poinczons de vin blanc vieilz, le tout de l'année preceddante ... pour vendition de vin

62. Plus se décharge ced. recepveur d'une pippe de vin claret poussé, par luy vendue

63. Plus se décharge ... d'ung traversier de vin claret baillé a madame Philippes par le commandement ...

64. Plus se décharge ... d'ung traversier de vin claret vieil qui est aigre ... en sa possession

II

COMPTE DE L'ANNEE 1548

Recepte des vins de l'an de ce compte

NOMBRE DE VINS, XXIX POINSONS ET I QUART VERTJUS.

Aux Ousdes

65. (p. 58) A esté cueilly on cloz de vigne plan d'Orleans et Auvernaz assis aux Ousdes quatre traversiers de vin ...

66. - A esté receu des fermiers des vignes du plan commung des Ousdes un quart de vin ...

A Chenonceau

67. A esté cueilly on cloz de vigne de la Roche, planté des plans de Beaulne et Herboys ... six traversiers de vin claret et un quart de Beaulne, comprins le pressuré, et six traversiers vin d'Herboys ...

68. (p. 59) A esté cueilly on cloz de vigne plan d'Anjou neuf traversiers et ung quart de vin ...

69. A esté cueilly on cloz es treilles du jardin troys traversiers de vin

70. Aussi a esté cueilly ung quart de verjus

Mise de deniers et despences faite pour les fazcons des vignes

SOMME, IIII^{xx}XII^l VIII^s X^d [92 livres, 8 sols, 10 deniers]

71. (p. 61) A Mathurin Chicoisneau et Martin Bachelier, vigneron demourans aud. Chenonceau, pour les fazcons ordinaires du cloz de vigne de la Roche dud. Chenonceau, contenant quatre arpens ou environ, planté de Beaulne et Herbois ... vingt sept livre tournois
72. (p. 62) Ausd. ... pour avoir par eux fait oud. cloz de vigne le nombre de cinq centz et demy de proings, renduz terrassez et razez ... LV s.
73. Pour six gerbes de ploms employées pour lier les cherniers au cepe desd. vignes, et a icelles acoler ... XV^s.
74. A Jehan Dupont et Loys Baillet, vigneron, pour avoir [fazconné] des quatre fazcons ordinaires le cloz de vigne du plan d'Anjou, contenant trois arpens, assis au dessus du bourg dud. Chenonceau ... treize livres tournois.
75. Aux dessusd. ... pour avoir, par eux fait oud. cloz de vigne le nombre de quatorze centz de proings, iceulx terrassez ... sept livres tournois.
76. A Guill^e des Champs pour avoir fait de toutes fazcons le cloz de vigne des Ousdes du plan d'Orleans contenant trois arpens ou environ ... vingt deux livres tournois.
77. (p.63) Aud. ... pour avoir par luy fait oud. cloz de vigne le nombre de huict centz et demy de proings, iceulx terrassez et razez ... quatre livres cinq sols.
78. Pour deux gerbes de ploms qu'il a convenu pour lyer lesd. cherniers ... V^s.
79. Pour la fazcon de dix milliers de cherniers employez esd. cloz de vigne de la Roche et d'Orléans ... XXXIIIs IIIId.
80. Pour le charroi de six milliers deux cents de cherniers de puis le pavillon jusques a la Roche XIIIs.
81. Pour l'achapt de soixante unze tomberées de terrier employées a terrasser lesd. dix neuf cent et demy de proings es clos de la Roche et Anjou ... rendues sur les vignes ... VIII l XVIIIs VIId.
82. pour l'achapt de trente deux tomberées de terrier employées a terrasser les proings du cloz de vigne du plan d'Orleans des Ousdes ... rendues sur led. cloz ... IIII l.
83. Pour le double des marchez passez desd. vignes, contenant quatre roolles de pappier, et pour le salaire du notaire qui les a passez VI l.

Mise de deniers pour fazcons des treilles du jardin du pavillon et du jardin des Ousdes

SOMME VI^l I^s III^d [6 livres, 1 sol, 3 deniers]

84. (p. 64) Pour vingt une journée d'homme et pour leurs despens, employées a tailler lesd. treilles, icelles plyées, redressées et mis des paulx et travers ou il en estoit besoins ... cinquante deux sols six deniers tournois ...
85. Pour les gros ploms qu'il a convenu pour les paulx, lymendes et travers ... IIIIs VIId.
86. Pour cinq gerbes de ploms employées a lyer les ceps et verges ... XIIIs VIId.
87. Pour la journée d'ung homme et pour ses despens, qui a couppé les paulx, lymendes et travers ... II s VIId.
88. Pour la fazcon de troys centz de plantaz de saulles pour faire du cercle ... VIIs.
89. Pour voicture et charroy desd. plantaz des Ousdes a Chenonceau ... IIIs.
90. Pour led. charroy et treize tours des coupes des saulles depuis la garenne des Héés au pavillon, et de ceux qui sont le long le pastureau près la garenne du Ponceau, desquelz ont esté faitz les cherniers employez aux vignes et les plantaz ... XVIIs.
91. Pour la fazcon de trente cinq liasses de sercles de saulle ... XXVIIs IIIId.

Mise de deniers et despence faite pour les vendanges et cueillettes des vins de l'année de ce compte

SOMME XXXVII livres XIII sols VII deniers

92. (p. 65) Pour cinq journées de tonnelier qui ont relié tous les ancez, mis des aureilles et fonds ou ilz en ont eu besoing, rabillé deux quartz, en l'ung desquelz a esté mis le verjuste, rebattu les ancez et mis deux sercles de

bouille sur une cuve ayant quatre toyses de long ... a esté employé Vj liasses de sercle, ... XXIIIs Vid.

93. Pour deux journées de femme et d'un garson qui ont cueilly le verjust ... Vs.

94. Pour la faczon de six vingtz deux pintes de verjust au prix de ung denier pour les deux pintes ... Vs 1d.

95. Pour le charroy dud. quart de verjust depuys Francueil jusques au chastel dud. Chenonceau ... XIIId.

96. Pour l'achapt desd. deux sercles de bouille de longueur de quatre toyses, comme dict est, pour mectre ausd. cuves, prins Amboyse ... Xs.

97. Pour le charroy desd. sercles dud. Amboise jusqu'aud. Chenonceau ... XIIId.

98. Pour une torche de grosse apreste pour relider lesd. cuves ... XXd.

99. Pour quatre torches d'apreste menue pour relider ancez ... IIIIs IIIId.

100. Pour la journée d'ung homme ... qui a abreuvé et lavé lesd. cuves, foulloueres et ancez ... II sols VI deniers.

101. (p. 66) Pour les journées ... de XVIII coupeurs, non compris le vin, qui ont vendangé le cloz de vigne de plan d'Orleans, contenant troys arpens ... XXXVIs.

102. Pour les journées ... de troys hommes ... qui ont porté les ancez, chargez et deschargez de la charrecte ... Xs Vid.

103. Pour deux journées d'hommes qui ont foullé la vendange d'Orleans, tiré le vin et porté, antonner et tirer le marc, chargé pour icelluy mener au pressouer, et aydé a pressurer ... VIIIs.

104. Pour les journées ... de vingt sept coupeurs ... qui ont vendangé la vendange noire du plan de la Roche ... LIIIIs.

105. Pour les journées ... de dix hommes qui ont porté les ancez, chargez en la charrecte et deschargez ... XXXVs.

106. Item pour ... deux femmes qui ont fait la corvée une journée ... XVIIIId.

107. Pour les journées et despens de quatre hommes qui ont tiré le vin, porté en la cave, antonné, tiré le marc, chargé en la charrecte et aydé au pressouer ... XIIIIs.

108. Pour les journées ... de quarente neuf coupeurs qui ont vendangé les vendanges du plan d'Herbois et Anjou ... IIII l Is Vid.

109. (p. 67) Pour les journées ... de dix sept hommes qui ont porté les ancez, foullé la vendange sur le pressouer, antonné, chargé le vin en la charrecte et anchantellé, et pressuré le marc ... LIXs Vid.

110. Pour quinze journées de coupeurs qui ont vendangé les treilles du pavillon ... XXVs.

111. Pour quatre journées d'hommes qui ont porté les ancez a la cuve, foullé, tiré le vin, et antonné ... XIIIIs.

112. Pour sept journées d'ung charrectier qui a charroyé lesd. vendanges des Ousdes a Chenonceau, la vendange tant blanche que noire, aux cuves et au pressouer, a esté payé ... IIII l VIIIs Vid.

113. Item pour trois livres de chandelle pour lesd. vendanges ... VIIs.

114. Pour l'achapt de vingt neuf traversiers neufz, esquelz ont esté mis les vins cueillyz en l'année de ce compte, tant es vignes que treilles, dont en y a douze barrez de barres larges et sommez [au prix unitaire de 10 s. 6 d.], ... et dix sept non sommez [au prix unitaire de 8 s. 6 d.], comprins cinq sols pour le charroi depuis Civray jusques aud. Chenonceau ... XIII l X s Vid.

Mise de deniers pour les réparations du chastel ... [dont certaine aux treilles]

115. (p. 68) Pour quatre journées d'hommes qui ont tiré les quartiers nécessaires pour mettre soubz les pousteaulx des treilles ... VIIIIs.

116. (p. 69) Pour troys traversiers de chaux employez [à des maçonneries] fors environ un ancé ...

117. A grand Jehan Rasteau, maistre charpentier, demourant Amboise, pour la faczon des treilles de cherpenteye qu'il a faites au jardin du pavillon ... cinquante livres tournois.

118. A Nicolas Duvau, marchat de boys, demourant a Mont Richard, pour le boys convenable pour faire lesd. treilles qu'il a fourny sur le lieu ... six vingtz livres tournois

Mise de deniers commune

119. (p. 70) Pour vingt neuf journées d'hommes qui ont tiré des foussez du jardin environ trois centz tomberées de terrier pour mectre aux vignes ... LXXIIs Vid.

120. Pour quatre journées d'hommes qui ont battu les amangdiers des vignes ... XIIIIs IIIId.

121. (p. 72) Pour sept journées de tonnelier qui ont relié par diverses foys les vins de mad. dame, à quoy faire a esté employé dix liasses de sercles ... XXVIIIIs.

122. Pour six torches d'apreste employée a relire lesd. vins ... Vs.

Mise des vins faite en ceste année ...

123. (p. 78) ... mise et despense de vingt traversiers de vin, sçavoir est cinq traversiers de plan de Beaulne claret, et troys du plan d'Orleans, cinq du plan d'Herboys et sept du plan d'Anjou, le tout du creu dud. Chenonceau, lesquels led. recepneur a fit mener a Orleans suivant le mandement a lui fait ...

124. (p. 79) Plus ... mise d'ung quart de vin de Beaulne employé à remplir les vins claretz quand ilz ont eu boullys et esté taponnez ...

125. Plus ... mise d'ung traversier de vin blanc d'Anjou ... employé a remplir les vins blancs quant ils ont esté reliez pour mener a Orleans et de la a Annet ...

126. Pour remplir les vins claretz quant ilz ont [esté] emmenez a Orleans, a esté mis et employé un aultre quart de vin d'Anjou ...

127. ... mise d'un traversier de vin blanc vieil qui a esté beu en fenaison et vendanges ...

III COMPTE RENDU EN 1554 (1549-1554)

Receptes ... de vin

Recepte de vins [1549]

128. (p. 87) A esté cueilly ... en lad. année, trente poinczons de vin, desquelz appartient la moictié a madame par retemption faite par le bail afferme ; qui est cy pour sa mictié quinze poinczons.

Recepte de vins [1550]

129. A esté cueilly ... des vignes de la seigneurie non baillées a ferme trente ung traversiers, desquelz appartient la moictié a madame pour les causes que dessus.

Recepte de vins [1551]

130. (p. 88) A esté ... cueilly esd. vignes ... trente ung poinczon de vin, qui est pour la part de madame quatorze poinczons et demy.

Recepte de vins [1552]

131. A esté ... cueilly es vignes que dessus ... vingt neuf poinczons et demy qui est pour madame quatoze et demy pour les causes susd.[cf. 174]

Recepte de vins [1553]

132. A esté ... cueilly es vignes que dessus ... vingt deux poinczons ...

133. (p. 90) ... a esté receu ... de Buscheron dix sept livres pour la vendition de deux pippes de vin de Beaulne ...

134. A esté receu ... de Claude Demortiers, vigneron, soixante sols ts. pour vendition d'une pippe de vin blanc vieil, gras et poussé.

135. De Charlot Delagrange a esté receu ... soixante dix sols pour vendition de vin vieil, blanc et claret, poulsé.

136. De Guillaume Vauhardy a esté receu ... la somme de trente solz pour vendition d'ung poinczon de vin blanc vieil.

Mise et despences ... depuis l'an mil cinq cens quarante neuf

[1549]

137. (p. 91) ... pour l'achat de quinze traversiers esquelz a esté mise la moictié des vins cueilliz en lad. année es cloz de Beaulne, Herboys, Anjou et Orleans ... six livres unze sols trois deniers tourn. au pris de huict sols neuf deniers ts. chacun futz.

138. (p. 92) Pour le charroy desd. quinze traversiers depuis le bourg de Civray ou ilz furent achaptez ... sept solz.

139. fait relire dix traversiers de vins blancs a bac, couvers de sercles, sommez et barrez de barres larges a la mode d'Orleans pour iceux envoyer a Annet, ausquelz ont esté employées quatre liasses de sercles de saulle et quatre liasses de chasteigner ; lesquelles dix pieces de vins ne furent envoyées par le contremandement fait... ; pour chacune liasse de saulle a esté payé deux sols six deniers ts., et pour chacune liasse de chasteigner, trois solz quatre deniers tourn., ... XXIIIs IIIId.

140. Pour tois torches d'apreste qu'il a convenu pour lyer lesd. dix pieces de vin [à 20 d. pièce] ... V sols.

141. Pour une livre de chandelle qu'il a convenu a la cave pour esclairer aux tonneliers a rellyer led. vin ... IIs.

142. Pour le bois de vingt barres grosses et larges pour barrer lesd. vins ... IIIIs.

143. Pour trois journées de tonnellyer qui ont rellyé lesd. vins [à 7 s. 6 d. la journée] ... XXIIIs. VIId.

144. (p. 93) ... pour trois journées d'hommes a arracher des chevelus es rochetz et iceulx planter et terrasser au pied ou jardin du pavillon es lyeulx ou les ceps des treilles du jardin du pavillon estoient mors ... Xs.

[1550 n.s.]

145. (p. 94) En febvrier mil Vc quarente neuf [1550 n.s.], ont esté remplyz les vins vieilz estans en nombre dix pieces de l'une d'icelles, partant ne reste que neuf pieces.

146. Pour le reliage desd. vins vieilz et deux traversiers de vin nouveau, ont esté employées deux journées d'hommes [à 7 s. 6 d. t. la journée] ... XVIs.

147. Pour deux liasses de sercle de saulle [à 2s. 6d. l'une] ... Vd.

148. Pour une torche d'apreste XXd.

149. Pour la chandelles qu'il a convenu pour esclairer ausd. tonnelliers ... VIIId.

150. Oud. mois ont esté remplis lesd. vins nouveaulx de madicte dame, desquelz a esté prins deux traversiers, comprins ung et demy employez après qu'ilz eurent bouillyz a les remplyr avant que les tapponez, parce ne reste que dud. vin que douze pieces.

[1550]

151. (p. 96) ... pour l'amendement fait es vignes d'Orleans en l'an mil cinq cens cinquante ... dix livres tournois.

152. (p. 97) Pour fauchaige du ... pré [37s. 6d.] et cinq pinttes de vin ... Pour huict tours dud. foing charroyé ... [28 s. 6 d.] et six pinttes de vin.

153. En aougst ... ont esté remplyz les vins vieilz, esquelz il a faillu le reste du traversier ou avient est prinses les unze pinttes de vin cy-devant, fors environ vingt cinq pintttes qui après devient aigre ; par ce ne reste que huict traversiers, et pour le remplissage des douze poinczons et demy de vin nouveau a esté prins une piece ; par ce ne reste que unze et demye ; pour le relliage desd. vins a convenu deux journées de tonnellier [à 6s. la journée] ... XIIIs.

154. (p. 98) Pour deux liasses de sercles de saulles [a 2s. 6d. pièce] ... Vs.

155. Pour l'apreste et chandelle ... XVIIId.

156. Oud. an mil cinq cens cinquante a esté achapté quinze traversiers neufs pour mettre la part de vin nouveau de madicte dame, cueilly en lad. année ..., et ung traversier vieil appartenans a Madame et aud. receveur, qui fust emply de vin blanc, duquel lesd. vins en commung furent remplys après qu'ils eurent bouilly ... quinze traversiers neufs [à 9 s.] ... six livres quinze sols ts.

157. Pour le charroy desd. quinze traversiers ... sept sols six deniers.

158. Pour le remplissage des vins nouveaulx a esté employé ou mois de mars ensuivant ung traversier de vin blanc en commung.

159. A André Mollet, cherpentier qui a mis ung solliveau aux treilles du jardin parce qu'il y en avoit ung rompu et ...

[1551]

160. En lad. année cinq cens cinquante ung, a esté cueilly es vignes de la seigneurie de ceans trente ung poinczon de vin, qui est pour la part de Madame quinze et demy, ausquelz poinczonz de vins blancs a esté employé ung poinczon pour emplyr lesd. vins nouveaulx jusques a ce qu'ilz eussent bouilly, par ce ne reste ... que quatorze et demy, qui est deux poinczons qu'il a convenu ... achapter [9 s. pièce] ... XVIII sols.

161. (p. 104) Pour l'abillage de treize traversiers qui avien testé vuydez a la venue du roi aud. Chenonceau de vins de madicte dame, ou il y a eu trois journées de tonnelier qui a habillé lesd. traversiers ... XXIIs Vid.

162. Pour une torche et demye d'apreste pour rellier lesd. traversiers ... IIIs.

163. Pour quatre liasses de sercle de saulle employez a rellier lesd. traversiers [à 2 s. 6 d. pièce] ... Xs.

164. Le [28 décembre 1551], madicte dame estant a Blois envoya son train a Chenonceau, pensant y venir disner, ce qu'elle ne fist pour l'indisposition de sa personne, ou le sommelier de mad. dame prit vin blanc et vin clair et jusques au nombre de quarente pinttes et plus.

[1552 n.s.]

165. ... ont esté envoyez a Blois dix poinczons de vin de Chenonceau pour mener a Annet ; pour iceux rellier ont esté employées trois journées de tonnelier qui a rellié lesd. vins et iceulx sommez et barrez a la mode d'Orleans ... [à 7s 6d la journée] ... XXIIs Vid.

166. Pour cinq liasses de sercle, [3 de saule à 2s 6d pièce, 2 de châtaignier à 3s 6d pièce] ... XIIIIs Vid.

167. (p. 105) Pour deux torches d'apreste ... IIIIs.

168. Pour la chandelle pour veoir rellier led. vin ... XIIId.

169. Pour la voiciture par terre desd. dix traversiers de vin depuis Chenonceau jusques au port d'Amboise, au pris de sept solz six deniers tourn. chacune pippe ... XXXVIIIs Vid.

170. Pour la voiciture par eaue desd. cinq pippes de vin depuis Amboise jusques a Blois au pris de sept solz ts. chacune pippe, a esté païé a Gabriel Percevault ... XXXVs.

171. Pour ung traversier neuf qu'il convint achapter aud. Bloys, rellié tout a bac, sommé et barré comme les aultres, parce que l'ung ou estoit le vin de Beaulne ne valloit riens et estoit vieil ... XXs.

172. Pour vingt six pinttes de vin pour remplyr lesd. cinq pippes de vins [à 6d la pinte] ... XIIIIs.

173. Pour le charretier qui a charroyé lesd. cinq pippes de vin depuis le port viel en la maison de mons le lieutenant général ... Xs. [suit le détail de diverses autres dépenses engendrées par l'absence du lieutenant général ...]

[1552]

174. (p. 106) Pour la cueillette de vins pour l'an [1552] a esté achapter ... vingt neuf poinczons pour mecttre led. vin cueilly esd. vignes de Chenonceau, sçavoir est six poinczons vin d'Herbois, huict poinczons de Beaulne, quatre poinczons d'Orleans et dix poinczons de plan d'Anjou qui sont quatorze poinczons pour la part de Madame, pour chacun desquelz poinczons a esté payé a raison de huict solz chacun ; de l'ung desquelz poinczons de vin blanc ont esté remplys lesd. vins en commung ... pour XIIIIs pieces ... CXIIIs.

175. ... envoyer les six pieces de vin d'Herboys pour Madame a Annet, pour ce faire les convint faire rellier a bac, sommez et barrez a la mode d'Orleans pour iceulx envoyer en la maison de mons le contrerolleur Ardon a Bloys, aiant charge d'iceulx faire conduire jusques aud. lieu d'Annet, auquel relliage ont esté employées deux journées de tonnelier [à 7s 6d la journée] ... XVIs.

176. (p. 107) Pour trois liasses de sercle ... l'une de chasteigner [à 4d], les deux aultres de saulle [à 2s 6d] ... VIIIIs IVd.

177. Pour d'apreste et chandelle pour rellier lesd. vins ... IIIIs.

178. Pour douze barres grosses et larges mises ausd. six poinczons ... VIIs.

Pour la voicture par terre desd. six poinczons de vin depuis Chenonceau jusques Amboise [7s 6d par pipe] ... XXIIIs VIId.

179. Pour la voicture par eau dud. vin depuis Chenonceau [sic, lire Amboise] jusques a Bloys a esté païé au voicturier qui pour ce faire y est alle expres ... XXs.

180. Pour le peage de Chaulmont, parce que le peageur ne se voullut contanter du mandement ... XVIIIId.

181. Pour le charroy desd. six pieces de vin depuis la riviere de Loyre jusques en la maison de mons^r le contrerolleur Ardon ... [4 s. par pipe] ... XIIIs.

182. Pour le remplissage dud. vin aud. Bloys, a esté employé dix pinttes de vin [6d la pinte] ... Vs.

183. Pour la despense faicte par celluy qui a conduit led. vin dud. Chenonceau aud. Bloys ... XXIIIIs.

[1553]

184. (p. 110) En vandanges [1553] ont esté cueillyz es vignes dud. Chenonceau non affermées quatre poinczons vin plan de Beaulne, trois poinczons et ung quart vin plan d'Herboys, quatre poinczons ung quart vin plan d'Orleans, vin plan d'Anjou dix poinczons... [soit 22 poinçons] ... l'un desquelz poinczons vin blanc a esté prins pour remplyr les aultres, après qu'ilz ont eu bouilly, qui est pour la part de Madame unze poinczons, pour lesquelz a esté païé [6 à 12s pièce] ... tous couvers de sercles, sommez, chevillez et barrez de barres grosses et larges a la mode d'Orleans, et pour les aultres cinq [à 8s 8d pièce], qui est pour la part de mad. dame dix poinczons et demye ... CXIIIIs VIId.

185. (p. 111) Le [17 janvier 1554 n.s.] par mandement de mond. s^r le grands aulmosnyer, ... envoyé a la Mothe trois poinczons de vin d'Herboys et ung poinczon de vin plan d'Anjou cueilliz en [1553], pour iceulx envoyer dud. lieu de la Mothe a Annet avecques aultres de ses vins que mond. sieur y envoyoit, [4 poinçons de vin d'Herbois] ... Pour la voicture de terre ... [de Chenonceau à Amboise à 10 s par pipe] par ce qu'il faisoit tans incommode ... XXs.

186. pour la voicture par eau [d'Amboise à La Mothe] ... XIIIIs.

187. Pour ... celluy qui a conduit led. vin [de Chenonceau à La Mothe] ... XVIIIIs.

Mise de XIII poinczons de vin :

188. (p. 115) A la venue du roy aud. Chenonceau furent beuz treize poinczons de vin cueilly en l'an [1550] [cf. 161].

189. Aux hommes qui faisoient les buttes a lad. venue fut baillé vin vieil deux poinczons.

190. A lad. venue fut despendu deux poinczons de vin vieil de l'an [1549], par ce que ceulx qui lardoyent les viandes de Madame, estoient en la cave ou estoinet lesd. vins.

[Récapitulatif 1551-1553]

191. Es années [1551, 1552, 1553] a esté envoyé a Annet pour Madame [20 poinçons].

[1551 : 10 poinçons]

[1552 : 6 poinçons] tout led. vin du meilleur qui feust.

[1553 : 3 poinçons de vin d'Herbois et 1 poinçon de vin d'Anjou.

Mise ... [dont]

192. (p. 116) A ung aultre ... disner [de Madame] icy ... deux poinczons.

193. neuf poinczons ... venduz.

194. ... de quarente potz de vin despenduz le [28 décembre 1551] par les officiers et train de Madame [164]

195. d' ung poinczon de vin, moictié blanc et moictié claret, despendu a la venue de Madame aud. Chenonceau en aougst [1553]

196. ... du nombre de poinczons, tant vieils que nouveaulx, employez depuis [1548] jusques a presant, a remplir les vins cueillys depuis [1547] (Rayé)

197. (p. 117) ... de neuf poinczons de vin employez a remplyr les vins de cinq années en vendanges pendant qu'ilz ont bouilly, et quant il les a faillu taponner ...

198. ... d'un traversier de vin baillé aux faulcheurs et feneurs, durant cinq années ...

199. ... de onze pinczons de vin vieil, baillez aux ouvriers manoeuvres qui besongnoient au jardin en [1550] ...

VI

COMPTE RENDU POUR LES ANNEES COMMENCANS LE JOUR DE NOEL M V^o CINQUANTE TROIS ET FINISSANT A PAREIL JOUR MIL V^c CINQUANTE CINQ 1554-1555

Recepte ... [dont]

200. (p.173) seize livres dix sols tourn. pour la vente de onze pinczons de vins vielz, faisant partie de treize pinczons et demy ... a raison de soixante sols pippe.

Recepte de vins

201. (p. 173) [1554] ... a esté cueilli par led. receveur es vignes des plants estranges en l'année [1554], quarente pinczons de vin, tant blancs que claretz, desquelz la moitié appartient a Madame, comme appert par le bail a ferme dud. Chenonceau, qui est cy pour mad. dame, vin ... XXp.
(Par affirmation, et pour l'advenir fera veriffier le nombre et quantité de vin qui proviendra des vignes de Madame par les vigneron qu'ilz feront les vins de Madame).

202. [1555] En l'année [1555] a esté cueilly par led. receveur esd. vignes trente pinczons de vins blancs et claretz, qui est pour mad. dame vin, quinze pinczons.

203. (p. 175) [1554] ... ont esté cueilliz es vignes de plan de Beaulne, d'Orleans, d'Anjou et Herbois qui contiennent environ neuf arpans, quarente traversiers ou pinczons de vin, moitié desquelz appartient a mad. dame par reserve par elle faicte ... pour lesquelz enfuster il a convenu achapter vingt futz de pinczons, scavoir est sis relliez a bac, tous couvers de sercles, foncez et barrez de barres larges, ayant chacun vingt chevilles grosses, pour mettre les vins d'Herbois qu'on envoie chacun an a Annet, lesquels six coustent chacun onze sols tournois, qui vallent la somme de soixante six sols tourn. ; et quatorze fustz, scavoir est sept a raison de huit sols piece renduz sur le chantier de la rivère, que led. receveur avoit achaptez auparavant vendanges, et sept autres fustz achaptez par led. receveur an la saison de vendanges, a raison de neuf sols six denoers piece, vallent la somme de six livres treize sols, qui est en somme toute neuf livres huit sols six deniers.

204. (p. 176) Par ce qu'il avoit esté cuilly huit pinczons de vin d'Herbois, et le receveur n'en avoit achapté que six pinczons barrez et reliez a bac, en fist rellier deux autres comme les dessusd., esquels a esté employé une liasse sercle de saulle et demye torche d'apreste, et quatre grosses barres de quartier, a esté païé au tonnellerie pour les choses susd. et pour sa journée et despens la somme de dix sols tourn.

205. (p. 177) ... led. ... a fait charroier lesd. huit pieces de vin d'Herbois dud. Chenonceau jusques a la Mothe chez ung bastellier qui est sur le riviere de Loire, a trois lieues de Blois, ...païé [à 25 sols la pipe] ... cent sols ts.

206. (p. 178) [1555] ... Pour ung pressouer que [le receveur] a faitet faire et mettre en la grange ... vingt huit livres tourn.

207. (p. 179) Ou mois d'octobre [1554] et en juing [1555] et autres jours, ... six journées de tonnellerie, tant a rellier les vins vielz ... que les vins de l'an [1555], parce que l'eau qui a esté par l'espace de deux mois en la cave ou estoient lesd. vins de l'an [1555], a pourry les sercles ... trente sols tourn.

208. Pour sept liasses de sercle de saulle ... [à 2s 6d l'une] ... dix sept sols six deniers.

209. Pour quatre torches d'apreste et chandelle ... cinq sols tourn.

210. Pour six journées d'hommes, moitié de douze journées, pour avoir osté es mois d'avril, may et partie de juing, l'eau de la acave ou estoient les vins soubz les greniers a bled, a raison de troiz sols pour journée et despens, dix huit sols.

211. (p. 186) Pour neuf poinçons et demy de vins des meilleurs, prins et emploiez pour mad[ame] a ses venues aud. Chenonceau que venues du Roy ... requiert [le receveur] ... a raison de quinze livres pour pippe ... soixante et unze livres cinq solz.

(Raié ...)

212. Pour quatre autres poinçons de vin moindre emploiez aux voiajes et venues de mad. dame, requiert [le receveur] ... douze livres a raison de six livres les deux poinçons.

(Raié ...)

Mise de vin faicte ... durant le temps de ce compte

213. (p. 188) Se descharge cy led. receveur ... de unze poinçons de vins vielz qu'il a vendu

214. ... ont esté employez deux poinçons dud. vin desd. treize, a remplir les autres vins vielz jusques ou mois d'aougst dernier passé que led ; receveur les a venduz, comprins quelque peu qui s'en est allé et perdu ...

215. Depuis que lesd. vins de l'an [1554] eurent bouilly jusques ou mois de février [1555] ont esté emploiez a remplir les vins de lad. année quatre poinçons de vins qui sont deux sur la part de Madame ...

216. (p. 189) A est prins pour la despence de Madame, tant a ses venues aud. Chenonceau que du Roy ... cinq poinçons de vin ...

217. A esté prins et mené Amboise , pendant que Madame y a esté ... douze pieces de vin nouveau ...

218. A esté employé par le sommelier de Madame deux pieces de vin nouveau pour remplir lesd. vins nouveaux de l'année [1555], qui est sur la part de mad. ung poinçon vin.

219. En [1558] a esté ... envoyé par la rivière a la Mothe soubz Blois, huit poinçons de vin d'Herbois qui furent envoyez a Annet ...

VIII COMPTE DE 1557

220. (p. 235) De Mathurin Vaslin, fermier des fruitz et champeage de la Roche, près le plan de Beaune ...

Recepte de deniers pour les fruitz de vigne de ceste seigneurie de Chenonceau, baillées a pris d'argent

Iic XXVII l Is VIId [227 livres 1 sol 6 deniers]

221. (p. 246) De Anthoine Bessé pour le clos de vignes des Ousdes, plant commung, contenant de huit a neuf arpans ...

222. De Pierre Chambriere, pour les vignes du Poirier Bodard de plant commung, contenant sept a huit arpans ...

223. De luy pour la ferme du cloz de vigne du plant blanc contenant sept quartiers ...

224. (p. 247) De Denis Fleury pour le fruit de trois quartiers de vigne qui sont deppendans du moullin Boizon ...

225. Des vignes acquises par Madame a Amboise ...

226. (p. 252) ... pour l'appréciation d'ung traversier vin vieil du pais receu de la ferme des vignes du Poirier Bodard ...

227. (p. 254) A esté receu par cedict receveur la somme de
pour torches d'oziers et apreste.

(Néant, pour ce qu'ilz ont esté prins pour les vignes de madame.)

Recepte de vins en l'an de ce compte

Vin CX pieces et die [110,5 pièces]

- Aux Ousdes

228. (p. 259) A esté cuilly ou plant d'Orleans siz aux Ousdes, treize poinçons de vin

229. (p. 260) De Anthoine Bessé, receu ung quart de vin qu'il est tenu bailler du cloz du plant commung qu'il tient a ferme ...

- A Chenonceau

230. ... a esté cuilly ou cloz de vigne de plant de Beaulne sis a la Roche, vin clair et seize poinçons ...

231. Oud. cloz vin d'Herbois a esté cuilly dix poinçons vin ...

232. Ou cloz de vigne plant d'Anjou é esté cuilly vingt poinçons de vin ...

233. A la clouzerie de la Tousche deppendant de Chisseau, a esté cuilly cinquante ung poizon de vin clair et ...

Receptes de sercles et plons provenuz des saulles coupees en l'an de ce compte

234. (p. 261) A esté fait ... des saulles coupees, soixante liaces de cercle, et cinq mil cinq cens cherniers (et eschallatz), trois faiz de perches, et trente cinq torches d'apreste et oziers.

Mise et despences de deniers faite par ledict recepveur ou tems de ce compte

235. (p. 265) ... [pour] aussy avoir esté par diverses [fois] et a divers jours a Amboise, distant dud. Chenonceau de trois lieues, pour recepvoir de plusieurs personnes la somme de deux cens vingt sept livres ung sol six deniers pour les fermes des vignes deues a Noel, acquises par mad. Dame aud. Amboise, comme appert par l'extrait des baulx a ferme ...

Mise et despences de deniers faite par ced. recepveur en l'an de ce compte, tant pour les fazons des vignes que Mad. dame fait faire en ses mains, et pour les vendanges d'icelles (pp. 266-270)

236. (p. 266) A Guillaume Deschamps, vigneron, pour les fazons ordinaires du cloz de vigne des plant de Beaune et d'Herbois, contenans quatre arpans ou environ sis a la Roche de Chenonceau, a esté paié la somme de vingt cinq livres tournois, et pour trois cens de proings ... [à 10s le cent] ... et pour avoir porté le terrier en lad. vigne ... trente solz tourn. ... XXXVI l Xs.

237. Oud cloz de vigne a esté mis et employé trois milliers de chernier qui est revenu des saulles couppé l'an dernier

238. Pour quatre gerbes de plombs, néant, par ce qu'ilz ont esté prins a la plonnaye que l'on a retenue pour le mesnaige, parce que l'on fut contrainct d'avancer lad. coupee parce que le fontainier avoit a faire a la plonnaye pour besongner a lad. fontaine ...

239. A Gatian Dangé et Estienne Tesnier, vigneron, pour les quatre fazons ordinaires du cloz de vigne de plant d'Anjou contenant trois arpans ou environ ... treize livres tournois, et pour les fazons de trois cens de proings de pris fait [1l 10s] ... [au total] quatorze livres dix solz tournois.

240. (p. 267) Pour l'achapt de douze tomerées de terrier ... pour terrasser lesd. proings et ceulx de la Roche, sçavoir est, de Jeh. jamet trois tomerées, de René Buisson trois, de Lois Jousset trois, de Guillaume Deschamps trois tomerées a raison de deux solz six den. piece ... trente solz tournois

241. A Anthoine Bessé, vigneron, pour les fazons ordinaires du cloz de vigne de plant d'Orleans sis aux Ousdes contenant trois arpans ou environ ... dix huit livres tourn., et pour ung milleirs trois quarterons de proings ... [à 8s 4d le cent] la somme de quatre livres neuf solz sept deniers ... [total] XXII l IX s VI d.

242. A Mathurin Bessé, pour quarente tomerées de terrier par luy fournies et menées joignant led. cloz de vigne, [à 3s 4d chaque] ... six livres treize solz quatre deniers.

243. Plus a esté fourny deux milliers cinq cens de cherniers qu'il a employez aux vignes de la cueillette de la maison.

244. Aussi luy a esté fourny par ced. recepveur deux fagots de plombs cuilliz en la plonnaye de la fontaine.

245. A François Jousset, vigneron demourans a la Tousche, pour les fazons ordinaires de neuf arpans de vignes sis en quatorze piéces a la Tousche et es environs, a esté paié quarente cinq livres, et pour neuf cens proings par luy faitz, renudz, terrasseez et razez, la somme de cent douze sols six deniers ... [soit au total] cinquante livres douze solz six deniers tourn.

- 246.** (p. 268) Aux vigneron, pour parer les allées basses par trois fois l'année, outre les sommes pour les faczons des vignes cy davant ... quatre solz tourn.
- 247.** Pour le rabillage et relliage de six poinczons vielz [à 12 d pièce] ... six solz tourn.
- 248.** Pour deux journées de tonneller employez a rellier les ancez et rebapre les cusves et foullaure [à 5s la journée] dix solz.
- 249.** A esté employé aud. six poinczons et douze ancez six liaces de sercle de saulle.
- 250.** Aussy a esté employé trois torches d'apreste qui sont cents plombs.
- 251.** Pour dix sercles de cuves, sçavoir est quatre de cinq toises et six sercles de quatre toises et demie, qui [ont]esté mis sur les cusves de la Tousche ... cinquante cinq solz tourn.
- 252.** Pour l'achapt de trois poinczons neufs ... a neuf solz piece ... vingt sept solz.
- 253.** A François Jousset, tonneller, pour son sallaire d'avoir baptu et rellié lesd. cusves et mis les sercles, a esté païé ensemble pour le charroi des sercles ... cinq solz tourn.
- 254.** (p. 269) Pour l'achapt de douze ancez pour la clozerie de la Tousche [au prix fait de 4s 6d] ... LIIIs.
- 255.** Pour ung sercle mis a la cuve moyenne de Chenonceau, de quatre toises et demie ... Xs.
- 256.** Pour l'achapt de quarente fustz de poinczons neufs ou mois de fevrier mil cinq cens cinquante six [1557 n.s.] a raison de sept solz piece ... quatorze livres tournois, et pour l'achapt de vingt ung poinchon en vendanges, a ... neuf solz piece, ... neuf livres neuf solz tournois ...
- 257.** A Nicolas Xpian [Christian], tonneller demourans a Bleré, pour l'achapt fait par ledict recepveur ou mois d'avril, de quarente poinczons neufs renduz sur le chantier de la riviere pres le chastel, a raison de sept solz six deniers piece ... quinze livres tourn.
- 258.** Pour faire vendanger le raizin noir de Beaulne sis a la Roche en l'année présente, ont esté employées trente deux journées de coupeurs a ... dix deniers vingt six solz huit den.
- 259.** Pour quatorze journées d'homme employées a porter la vendange, fouller, anthonner et pressurer ... a deux solz tournois pour journée ... vingt huit solz.
- 260.** (p. 270) Pour vendanger le fruit du cloz de vigne d'Orleans sis aux Ousdes ... trente six journées de femmes, a ... dix deniers piece ... trente solz tourn.
- 261.** Pour treze journées d'hommes a porter la vendange, icelle fouller, pressurer, tirer et anthonner ... deux solz pour journée ... XXVI s.
- 262.** Pour la vendange et recollection du fruit des vignes de la Tousche, sises en la paroisse de Chissé, a une lieu dud. Chenonceau, estans en quatorze pieces, ont esté employées cent neuf journées de femmes a couper, des quelles y a quatre vingts a quinze deniers piece, et vingt neuf a dix deniers piece ... six livres quatre solz deux deniers.
- 263.** Pour cinquante six journées d'hommes employées a porter les vendanges de la Tousche, icelle fouller, tirer le vin, anthonner et pressurer, desquelles en y a unze a deux solz piece et quarente cinq a deux solz six deniers ... VI l XIIIId Vid.
- 264.** Pour vendanger le cloz de vigne d'Herbois ont esté employées vingt sept journées de coupeurs, a ... dix deniers piece, ...XXIIs Vid.
- 265.** Pour dix journées d'hommes pour porter la vendange, icelle fouller, tirer et anthonner et pressurer ... a deux solz pour journée ... XXs.
- 266.** Pour la vendange du cloz de vigne d'Anjou, contenans trois arpans, ... trente neuf journées de femmes ... [à] dix deniers pour journée ... trente deux solz six deniers tourn.
- 267.** (p. 271) Pour porter la vendange, fouller, tirer le vin, anthonner et pressurer ... trente journées d'hommes [à] deux sols pour journée ... soixante solz tourn.
- 268.** Pour la voicture de vingt neuf ancez de vendanges depuis les plantes jusques a la maison de la Tousche, a ... dix deniers chacun ancé ... vingt quatre solz deux deniers.
- 269.** Pour la voicture de deux ancez du petit quartier a six deniers piece ... XIIId.

- 270.** Pour la voicture de dix huict ancez de vendange depuis la vigne du chappelier jusques aud. lieu de la Tousche, a ... dix deniers piece, ... quinze sols.
- 271.** Pour la voicture de vingt quatre ancez depuis la vigne du carroy de l'espine jusques aud. lieu de la Tousche, a ... dix deniers piece, ... XXs.
- 272.** Pour la voicture de vingt six anchez de vendanges depuis les Benardières, jusques aud. lieu a raison de douze deniers piece ... vingt six solz ts.
- 273.** Pour quatre livres de chandelle employées durant les vendanges, a deux sols six deniers ... dix solz ts.
- 274.** Pour deux livres de poix et une livre d'oingt pour gresser le pressouer, ... trois solz six deniers tourn.
- 275.** Pour l'habillage du pressouer païé a Hubert Denyau ... cinq solz.
- 276.** (p. 272). Pour l'achapt de beuf, lard et mouton pour lesd. vendanges ... sept livres dix sols tourn.
- 277.** Pour le charroy de vingt sept pieces de coulombaige que l'on est allé querir a la mestairye des Frisches pour asseoir le vin de la Tousche ... IIs Vid.
- 278.** Pour la faczon de trente cinq torches d'apreste a ... trois den. chacune ... VIIIIs IXd.
- 279.** Plus a esté mis et employé pour rellier les tonneaulx de vins menez a Orleans vingt deux liasses de sercles de saulle.
- 280.** (p. 273) Aussi a esté fourny et païé par ced. recepveur pour les frais de soixante trois poinczons de vins menez de Chenonceau a Orleans la somme de trente trois livres trois solz. [à Estienne Laire, bastellier]
- 281.** (p. 274) Aud. Leure [sic], bastellier pour la voicture d'une pippe de vin ... XIIIIs.
- 282.** Pour la copie du marché par lequel led. bastellier estoit obligé ... IIs Vid.
- 283.** Pour le charroy d'une pippe de vin depuis Chenonceau jusques a Amboise ... six solz ts.
- 284.** Pour le charroy de six vingt dix barres bois pour faire chevilles, douze torches d'aprestes, vingt trois liaces de cercles de saulle dud. Chenonceau aud. Amboise, pour rellier lesd. soixante cinq poinczons ... six solz ts.
- 285.** Pour la despence faite par ung homme par l'espace de quatre jours, tant a veoir et faire rellier lesd. soixante cinq poinczons de vin, que aller et venir dud. Chenonceau aud. Amboise, a raison de six sols tournois pour journée ... vingt quatre solz ts.
- 286.** Pour la despence faite par led. recepveur par deux jours qu'il est allé aud. Amboise pour faire serrer et mectre au-dedans lesd. vins qui estoient dehors au Porc espic a Amboise ... XXXs.
- 287.** (p.275) Pour la despence faite par l'homme qui a conduit lesd. vins par trois jours qu'il a demouré les huict jours contenuz es parties cy dessus, comprins le jour qu'il a chargé les vins ou basteau et deschargé aud. Orleans, a raison de six solz ... XVIIIIs.
- 288.** A Jehan Robineau, demourant a Amboise, pour avoir rellié lesd. soixante cinq pieces de vins a la coustume d'Orleans, a ... dix denier pour chacune piece ... cinquante quatre solz deux deniers.
- 289.** Pour le suif qu'il a convenu ausd. poinczons en les relliant ... XII d.
- 290.** Pour la disnée dud. recepveur du jour qu'il alla aud. Amboise veoir si les vins estoient bien relliez, iceulx veuz chargez ou bapteau VIs.
- 291.** (p. 276) Pour deux journées de tonnellerie employées a rellier les vins vielz et nouveaulx, a ... cinq solz pour journée ... Xs.
- 292.** A esté employé quatre liaces de sercles de saulle.
- 293.** ... deux torches d'apreste ... II torches d'osier

Mise et despence de vin en l'an de ce compte

Vin LXXIII pieces et demie

- 294.** (p. 278) ... mise ... de deux poinczons vin employez pour les vendanges, comprins ce qu'il a convenu bailler aux faulcheurs [sans rapport avec les vendanges]
- 295.** A esté mené a Orleans soixante cinq poinczons de vin.
- 296.** Pour le remplissage d'iceulx Amboise, ung poinczons vin.

297. Plus ... pour le remplissage des vins vielz ... ou mois de juillet [1557]
deux pinczons de vin.

298. Plus a esté employé pour le remplissage des vins nouveaulx menez a
Orleans, non comprins ceux qui sont demourez au lieu de la Tousche ...
Iip[oinçons].

299. Aussi a esté employé depuys le moys de juillet ... [pour remplir] lesd.
vins vieilz, un pinczon.

IX

COMPTE RENDU ... POUR LE BASTIMENT DE CHENONCEAU

1557-1559

300. (p. 306) A Jehan Raimbault, couvreur de chaume, pour avoir ...
couvert tout a neuf les tects et etables de la mestairie de la Berangerie ...
journées ... a couper des cherniers et eschallatz pour asseoir led. chaume
[aux perches et lattes de la couverture].

301. (p. 307) A macé Guenault, charpentier et couvreur ... pour avoir mys
ung faict et soubz faiz a la maison de la clozerie de la Tousche, et regallé
toutte la couverture de la grange et pressouer dud. lieu ...

302. (p. 308) A Gervais et Gatien et Pierre Tesnier, pour six journées par
eulx faictes en la saison des vendanges a mettre hors de la grange et
pressouer les ays estans pui empeschoinet led. pressouer, et pour iceulx
avoir remys au-dedans apres les dictes vandanges

ANNEXE 2

Extraits de textes mentionnant les plants concernés (1203-1611)

1203

Mention d'une vigne à Vancé, sur le coteau, plantée de « ceps orléanais » (près de Tours, dans la vallée du Cher, aujourd'hui St-Avertin).

vinea de Venciaco supra in colle sitam quam plantari fecerat de vitibus aurelianensibus

Charte de Saint-Martin de Tours, extrait cité par E. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, 1866 : 149.

1302

Auvernas à La Mothe Beuvron (Loir-et-Cher)

Item une pièce de terre tenent aux vignes de feu Follet [...] laquelle piece de terre ils promistrent a edefier et planter en bons auvernas. cité par P. Rézeau, *Dictionnaire des noms de cépages en France*.

1564/Rabelais - av. 1553 (mort de l'auteur)

Mention de 15 cépages par Rabelais, *Le Cinquième Livre*, Chap. XXXIV.

« Approachans au temple de la dive Bouteille, nous convenoit passer parmy un grand vignoble fait de toutes especes de vignes, comme Phalerne, Malvoisie, Muscadet, Taige, Beaune, Mireveaux, Orleans, Picardent, Arbois, Coussi, Anjou, Grave, Corsicque, Verron, Nerac et autres ... »

1564

Auvernas, à Orléans sont les raisins qu'à Paris on appelle morillons à cause de leur couleur. Dit-on que le complant a été apporté d'Auvergne. cité par P. Rézeau, *Dictionnaire des noms de cépages en France*.

1578/Liébault/#

L'agriculture et Maison rustique (éd. 1583)

Livre VI, chap. II, *Quel terroir et quel air demande la vigne*

p. 322v #16. « Es païs secs faudra planter celle dont le fruict se pourrit facilement par pluyes ou par la rosee : comme samoureaux, gouësts, pinots blancs et beaulnois ... »

Livre VI, chap. V Choix de complants de vigne

p. 323v #17. « d'où vient que non sans grande peine les complants apportez par deça des païs estranges, comme de Beaune, Rochelle, Bourdeaux, ne peuvent tant bien venir ne profiter en notre terroir que ceux qui y croissent. [...]

Livre VIII, chap. IX *De la Plante de Vigne blanche.*

Frumenteau, Muscadet, Pinet d'Anjou

#8. Le meilleur complant de la vigne blanche est le frumenteau, qui a le bois tirant sur le jaune : et apres luy le muscadet, qui porte le bois rouge : puis le fin pinet d'Anjou, qui a le bois tirant sur le verd, et le fruit jaune comme cire.

1600/Serres

Noms de raisins, Olivier de Serres, *Le Theatre d'Agriculture et Mesnage des champs.*

« les noms des raisins dont l'on vse le plus en diuers endroits de ce Roiaume qui sont Nigrier, Piuot (sic), Pique-poule, Meurlon, Foirard, Brumestres, Piquardant, Vgnes, Caunés Samoyran, Ribier, Beccane, Pounhete, Rochelois, Bourdelois, Beaunois, Maluoisie, Meslier, Marroquin, Bourboulenc, Colitor, Voltoline, Corinthien, ou Marine-noire, Grecs, Salers, Espaignols, Augibi, Clerete, Prunelat, Gouest, Abeillane, Pulceau, Tresseau, Lombard, Morillon, Sarminien, Chatus, la Bernelle et autres infinis ... ». Cité par Pierre Rézeau 1998 : 56

1611/Cotgrave/#

R. Cotgrave *Dictionarie of the French and English Tongues*, 1611

#1. - Auvernas. A kind of black grapes ; termed otherwise (by reason of their hue) Morillons.

ANNEXE 3

Voici, à titre d'exemple, le récit des vendanges que le compte de 1547 permet de brosser. Cette première vendange a demandé :

- 6 journées de tonnelier qui ont réparé des comportes (*ancez*), mis 6 cercles sur les deux fouloirs et 4 cercles sur la moyenne cuve ;
- l'achat de 2 liasses de cercles de châtaignier et 1 de saule ;
- l'emploi de 3 torches de grosse *apreste* (osier apprêté) et 3,5 de menue ;
- l'achat de 31 fûts (*traversiers*) neufs prêts à mettre les vins de l'année ;
- 113 journées de coupeurs qui en vendangé en plusieurs fois les clos de vigne ;
- 39 journées d'hommes qui ont porté la vendange, [l'ont] mise hors la vigne, [l'ont] chargée dans la charrette, [qui l'ont] foulée, mise en cuve, [qui ont] tiré le vin [et l'ont] entonné, [qui ont] pressuré, foulé la vendange blanche sur le pressoir et [l'ont] pressée ;
- le charroi de 79 comportes de vendange des vignes des clos ;
- le charroi des 14 pièces et un quart de vin blanc du pressoir du bourg de Chenonceau jusqu'aux caves du château ;
- le charroi de 18 comportes de vendanges des treilles du jardin du pavillon jusqu'aux caves du château ;
- 13 journées de coupeurs qui ont vendangé les treilles du jardin du pavillon ;
- 2 journées d'hommes qui ont chargé et porté cette vendange, [l'ont] foulée, mise en cuve, [ont] tiré le vin, [l'ont] entonné ;
- 1 journée et les dépenses d'un homme qui *après que les vins ont bouilly, les a emplyz, taponnez et pinttez* : après que les vins ont cessé leur fermentation et sont devenus stables (*bouilly*) les a mis dans leurs fûts (*emplyz*), a bouché ces fûts (*taponnez*) et en a mesuré la contenance (*pinttez*) ;
- l'achat d'1,5 livre de chandelle pour éclairer la cave.

Cette relation pourrait être complétée de celle des précautions prises pour l'expédition des vins au château d'Annet, autre résidence de Diane de Poitiers.

ANNEXE 4

Superficies et rendements des vignes

Clos	s	vin	1547	1548	1549	1550	1551	1552	1553	1554	1555	1556	1557
Ousdes Orleans	3	C	6	4				4	4,25				13
Roche Beaulne		C	5	6,25				8	4				16
Roche Herboys	3	B	7	6				6	3,25				10
Anjou	3	B	7,25	9,25				10	10				20
Total clos	9		25,5	25,3				28	21,5				59
Treille Château			6	3									
La Tousche	9	C											51
Total annuel			31,5	28,25	30	31	31	28	21,5	40	30		110
dont claires		C	11	10				12	8				80
dont blancs		B	20,5	18				16	13				30

s : les superficies sont exprimées en arpents
valant 0, 66 ha

couleur du vin C claret B blanc

les rendements sont exprimés en traversiers (1547-48) ou en poinçons (1552-57) contenance estimée: 230 l.

Superficies en arpents et rendements en traversiers

CONVERSIONS

Clos	ha	vin	1547	1548	1549	1550	1551	1552	1553	1554	1555	1556	1557
Ousdes Orleans	2	C	14	9,2				9,2	9,5				29,9
Roche Beaulne		C	12	14,4				18	9,2				36,8
Roche Herboys	2	B	16	14				14	7,5				23
Anjou	2	B	17	21,3				23	23				46
Total clos en ha et hl	6		59	58,9				64,2	49,2				135,7
La Tousche	5,6	C											117,3
Total 1557 : 3 clos + La Tousche (en hl)													253

ha : les superficies sont exprimées en arpents
valant 0, 66 ha

les rendements sont exprimés en hl

2014 HG

Superficies en ha et rendements en hl

ANNEXE 5

Terminologie de la classification

La mise en place d'un vocabulaire technique spécifique est nécessaire pour l'examen des mentions dans les écrits (archives et publications).

Il est indispensable que ce vocabulaire n'interfère pas avec celui relevé dans les écrits étudiés.

Ici (Rhcl3), le vocabulaire technique a pour objet d'inscrire l'étude dans une enquête en cours et inédite, consacrée aux usages des mots vigne/plant/raisin/cépage pendant cinq siècles (v.1400-v.1900).

D'une façon générale, le vocabulaire du document écrit est conservé : vigne, plant, raisin.

Pour ne pas utiliser le mot cépage de façon anachronique, le néologisme 'cultivar' lui est préféré quand indispensable à la compréhension du commentaire.

Des mots tels que race, famille, tribu, groupe, espèce, sorte courants et polysémiques doivent être écartés hors citations.

Dans la mesure du possible, la terminologie proposée a, de plus, pour objet, de replacer les mentions anciennes dans la classification actuelle.

La classification actuelle retenue est celle publiée en 1999 par J.-M. Boursiquot et P. This :

1. Espèce (*Vitis vinifera*)
2. Sous espèces
3. Proles – Divisions – Unités
4. Familles – Groupes – Sortotypes (ex. noirs)
5. Cépages – Sortogroupes – Tribus (ex. Pinot)
6. Sous cépages – Formes – Cultivar (ex. Pinot N)
7. Clones – Sélections – Types (ex. 115)

D'après Boursiquot, This 1999 - Différents niveaux de classification chez *Vitis vinifera* L.

Dans les niveaux 1 à 5, la différenciation des génotypes repose sur la voie sexuée.

Dans les niveaux 6 et 7 elle est fondée sur la mutation à travers la multiplication végétative.

Les mentions relevées dans les écrits (1400-1900) peuvent être inscrites dans les niveaux 4 à 7 (cadre bleu).

Pour que les termes utilisés, dans cette étude et dans les suivantes, soient exclusifs et distincts de ceux des documents étudiés, voici ceux retenus :

Niveau 3 : **Proles** (du latin *proles, is* : lignée, famille ...)

Niveau 4 : **Ecogéogroupe** (synonymes* : famille, tribu, groupe, race ...)

Niveau 5 : **Sortogroupe** (synonymes* : cépage, famille, tribu, sorte, espèce ...)

Niveau 6 : **Forme** (synonymes* : cépage, sorte, espèce ...)

Niveau 7 : **Sélection** (synonymes* : cépage, sorte, espèce ...)

Synonymes* : principaux mots rencontrés dans les écrits (1400-1900).

Ecogéogroupe est le terme utilisé par Jean Bisson (2009), d'après Louis Levadoux.

DEUX COMPLEMENTS à RhcL2

Ajouter entre 6.2 (1816, Jullien) et 6.3 (1833, Odart) :

Dans *Œnologie française*, paru en 1827, Cavoleau traite de tous les vignobles avec une attention particulière portée aux grands vignobles, notamment celui de Bourgogne. Pour Cavoleau, tout est pineau.

Dans les considérations générales qui font suite aux observations classées par département, on lit :

Partie septentrionale de la France

/367/ en remontant du département de la Gironde à l'extrémité de celui de la Marne, quelques sous-variétés de **pineau** rouge et blanc sont les plants par excellence ... qui produisent les vins les plus exquis de la Bourgogne et de la Champagne et ensuite d'autres qualités inférieures et néanmoins recommandables. Ainsi, hors des anciennes provinces, c'est le **pineau** rouge qui produit la première classe des vins de Bar-le-Duc, Toul, Sancerre et qui valut autrefois une assez bonne réputation à quelques vins rouges du département de la Vienne, d'où il a cependant été complètement banni. C'est le **pineau blanc** qui produit les vins blancs justement renommés d'Anjou et des côtes de Saumur, et de Vouvray.

/368/ M. Bosc nous a dit connaître dix-huit ou vingt variétés de pineau ... Les deux plus distingués sont le noirien de la Côte d'Or et le mineau franc ... il en est deux sur lesquels nous croyons devoir fixer l'attention du cultivateur : ce sont le pineau de Coulanges et le Liverdun [excellents pour les vins de qualité moyenne].

Pour Cavoleau, les pineaux blancs de Loire ne peuvent être que le vrai pineau de Bourgogne. On a affaire ici à un usage de pineau sans équivalent mais qui se rapproche de pineau [3], au sens où il ne peut y avoir de bon vin que de pineau.

Cavoleau, comme ses contemporains, orthographie tous les cépages pineau.

Ajouter à 7.2 et corriger – Dans les écrits bourguignons. Pineau [4] et Pinot [1], ~~1860~~1855-1897 :

En 1855, J. Lavalley dans *Histoire et statistiques de la vigne et des grands vins de la Côte d'Or*, utilise pineau [4] une seule fois et le donne une seule fois comme synonyme de pinot[1] :

p. 9 : A propos de cépages cités par Columelle : « ces caractères se rapprochent tellement de ceux de notre pineau qu'il est presque impossible de ne pas le reconnaître. »

Et, p. 164 « Le pinot ou pineau est le seul cépage qui, sous notre ciel, donne des vins dont la réputation est universelle ».

La graphie pinot [1] noir, gris, blanc, franc, burot ... est donc quasi exclusive, présente à des centaines d'occasions dans l'ouvrage pour les cépages de la Côte d'Or.

Cette étude régionale confirme donc ce qui était observé dans les revues bourguignonnes.